



National Library
of Canada

Bibliothèque nationale
du Canada

Canadian Theses Service

Service des thèses canadiennes

Ottawa, Canada
K1A 0N4

NOTICE

The quality of this microform is heavily dependent upon the quality of the original thesis submitted for microfilming. Every effort has been made to ensure the highest quality of reproduction possible.

If pages are missing, contact the university which granted the degree.

Some pages may have indistinct print especially if the original pages were typed with a poor typewriter ribbon or if the university sent us an inferior photocopy.

Reproduction in full or in part of this microform is governed by the Canadian Copyright Act, R.S.C. 1970, c. C-30, and subsequent amendments.

AVIS

La qualité de cette microforme dépend grandement de la qualité de la thèse soumise au microfilmage. Nous avons tout fait pour assurer une qualité supérieure de reproduction.

S'il manque des pages, veuillez communiquer avec l'université qui a conféré le grade.

La qualité d'impression de certaines pages peut laisser à désirer, surtout si les pages originales ont été dactylographiées à l'aide d'un ruban usé ou si l'université nous a fait parvenir une photocopie de qualité inférieure.

La reproduction, même partielle, de cette microforme est soumise à la Loi canadienne sur le droit d'auteur, SRC 1970, c. C-30, et ses amendements subséquents.

UNIVERSITE D'OTTAWA

LA RECONSTRUCTION DE LA CRIMINALITE A TRAVERS
LA PRESSE (1886-1989): L'IMAGE DE LA
CONTREVENANTE ET DE LA FEMME VICTIME

PAR

JOANE MARTEL
449571

DEPARTEMENT DE CRIMINOLOGIE
FACULTE DES SCIENCES SOCIALES

THESE PRESENTEE A LA FACULTE DES ETUDES SUPERIEURES
EN VUE DE L'OBTENTION DU GRADE DE
MAITRE ES ARTS (M.A.)



Johane (Joane) Martel, Ottawa, Canada, 1991



National Library
of Canada

Bibliothèque nationale
du Canada

Canadian Theses Service Service des thèses canadiennes

Ottawa, Canada
K1A 0N4

The author has granted an irrevocable non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of his/her thesis by any means and in any form or format, making this thesis available to interested persons.

The author retains ownership of the copyright in his/her thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without his/her permission.

L'auteur a accordé une licence irrévocable et non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de sa thèse de quelque manière et sous quelque forme que ce soit pour mettre des exemplaires de cette thèse à la disposition des personnes intéressées.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège sa thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

ISBN 0-315-70483-7

Canada



UNIVERSITÉ D'OTTAWA
UNIVERSITY OF OTTAWA

REMERCIEMENTS

L'auteure tiens à remercier le Dr. André Cellard pour sa direction remarquable, sa confiance précieuse et pour m'avoir accordé toute la latitude nécessaire à la réalisation de ce projet. Aussi, mentionnons le Dr. Colette Parent pour ses suggestions de lecture judicieuses de même que le Dr. Alvaro Pires dont les précisions et commentaires furent des plus bénéfiques. A mes collègues de classe qui m'ont supportée à travers les multiples tentatives d'amorcer ce travail sans oublier Johanne Blanchette pour son moral exceptionnel et son aide inestimable lors de l'impression du document. Finalement, à Fanny, tout simplement pour être là.

Soulignons l'apport d'institutions comme l'Université d'Ottawa et le Ministère des Collèges et Universités de l'Ontario qui ont contribué, par leurs bourses, à rendre possible cet aboutissement.

SOMMAIRE

Le problème théorique qui constitua la base du présent travail est celui de la construction sociale du crime. A partir de cette prise de position paradigmatique, il a été question plus particulièrement de s'attarder à la reconstruction dont le crime est l'objet dans les médias et, surtout dans la presse écrite. De manière à illustrer l'évolution que peuvent subir les représentations du crime dans les quotidiens, il a été jugé pertinent de les comparer à un siècle d'intervalle. Suite à un choix initial de quatre thèmes à analyser -- racisme, vagabondage, suicide, représentation des femmes -- seul le dernier fut retenu après un dépouillement ponctuel et ce, à cause de la richesse des données recueillies. Notre problème consistait dès lors à vérifier l'existence d'un lien entre la reconstruction médiatique de l'image des contrevenantes et des femmes victimes de crimes et le contexte socio-politico-économique de l'époque particulière où elle est fabriquée et diffusée.

Pour mener à bien ce projet, deux périodes importantes dans l'histoire des femmes au Québec ont été comparées soit l'époque victorienne; grande répression des comportements des femmes (1886-1889) et les années récentes (1986-1989); celles qui ont fait suite à la forte résurgence du féminisme des années 1970. De plus, pour étoffer les résultats d'analyse et aussi pour repérer des points tournants dans l'évolution de cette reconstruction journalistique, une collecte de données a été

faite dans des périodes intermittentes régulières à l'intérieur du siècle étudié (1910-1930-1950-1970).

La technique de collecte de données qui a été privilégiée consista en une étude de presse des nouvelles de crimes dans un seul quotidien québécois, La Presse. L'objectif étant de scruter les significations latentes des textes journalistiques, ceux-ci ont été recensés jusqu'à saturation des informations recherchées puisque le projet optait pour une analyse qualitative du phénomène.

Les résultats de l'analyse ont permis d'illustrer de quelle façon la représentation médiatique des femmes se liait, en effet, au contexte historique d'une période donnée. A la fin du XIXe siècle, de même qu'au tout début du XXe, La Presse fait abondamment usage d'imageries et de lyrisme dans ses articles et véhicule une représentation manichéenne des femmes. La contrevenante incarne la femme déchue, celle qui contrevient aux lois naturelles qui dictent sa nature féminine tandis que la femme victime de crimes, elle, est perçue comme l'être sans défense et inoffensif. Les évaluations sociales victoriennes de la sexualité des femmes, accompagnées des multiples campagnes d'épuration des mœurs, encouragent l'application d'un code moral strict auquel le quotidien paraît adhérer de par sa diffusion même de l'image de la bonne et de la mauvaise femme.

Durant toute la période de 1930 à 1950, La Presse laisse de côté les propos sarcastiques à l'égard des contrevenantes et le vocabulaire pathétique qui était largement utilisé à l'endroit des femmes victimes au tournant du siècle. C'est une

époque d'importants bouleversements économiques pour l'Occident et pour le Québec et le quotidien paraît porter une grande partie de son attention sensationnaliste sur la publication d'événements économiques divers au détriment de celle d'infractions pénales. La Presse semble sortir de cette période immunisée contre les descriptions méprisantes ou moralisantes; les textes journalistiques sont sobres et plus neutres.

L'avènement des mouvements contestataires des années 1960 et 1970 -- et surtout le mouvement des femmes -- semblent avoir un effet réactionnaire dans La Presse. En effet, le quotidien adopte une attitude tout à fait rétrograde face aux revendications des femmes de l'époque. Le discours redevient sarcastique et sexiste et témoigne vraisemblablement d'une recrudescence des préjugés à l'égard des femmes. Tandis que cette génération de féministes se bat pour enrayer l'aliénation sociale dont souffrent les femmes depuis longtemps et que leurs idées pénètrent lentement les mentalités québécoises, La Presse fait tout à coup preuve d'un conservatisme digne de l'époque victorienne. La contrevenante est souvent reléguée au rôle subalterne de complice et on y présente une image émouvante de la femme victime. Peut-être l'inquiétude des journalistes face à la place que prennent les femmes leur dicte-t-elle cette réaction de peur.

L'évolution plutôt positive qui a été décelée dans la représentation des femmes dans La Presse au cours du siècle étudié paraît tout de même se poursuivre après les années 1970. Pourtant, les textes journalistiques récents démontrent encore

des séquelles du renouveau de mépris de 1970. Or, la très grande majorité des conceptions qui fondent, encore aujourd'hui, la description de la contrevenante et de la femme victime de crimes dans La Presse ont comme effet de maintenir les femmes dans un état de subordination. Malgré le fait que bon nombre d'institutions québécoises aient adopté certaines des idées promulguées par le mouvement des femmes et aient, par conséquent, modifié tant peu soit-il leur structure organisationnelle, le quotidien La Presse ne semble pas avoir été pénétré par ce vent de changements. La résistance des perceptions traditionnelles à l'égard des femmes encouragent encore la diffusion d'un discours méprisant, quoique plus subtil.

TABLE DES MATIERES

Remerciements	ii
Sommaire	iii
Introduction	1
Chapitre premier - APPROCHE THEORIQUE	5
I- Survol de l'évolution sociale du crime: du Moyen-Age à l'ère industrielle	6
II- Reconstruction médiatique du crime	11
Chapitre II - LA QUESTION METHODOLOGIQUE	31
I- Le type d'approche	32
II- Périodisation	34
III- Instrument d'analyse	36
IV- Echantillonnage	38
V- Type de données recueillies	40
VI- Portée et limites de l'étude	42
Chapitre III - LA FEMME ASSUJETTIE: L'EFFERVESCENCE DE LA FIN DU XIXe SIECLE	44
I- Aperçu historique	45
A- Le Québec en voie d'industrialisation	45

	viii
B- Prédominance idéologique du moralisme victorien	46
C- La position sociale des femmes: mutisme, travail et famille	49
II- <u>La Presse</u> et ses deux représentations de la contrevenante	51
A- Les comportements "menaçants" et leur description	52
B- Les délits moins redoutables	60
III- Les femmes victimes de crimes	64
A- Prédominance de l'"homme batteur"	64
B- Les délits d'ordre sexuel	70
Chapitre IV - LA FEMME "LIBEREE": LA MODERNISATION ET LE LIBERALISME DU XXe SIECLE	75
I- Aperçu historique	76
A- Les soubresauts de l'économie québécoise	76
B- L'évolution des cadres idéologiques: la moralité "revue et corrigée"	78
C- La position sociale des femmes: expectatives et militantisme	80
II- L'évolution de l'image médiatique de la contrevenante au XXe siècle	83
A- Sarcasme et mépris	84
B- Beauté et féminité	88
C- Le caractère moral de la contrevenante	92
D- Le traitement de la mère infracture	97
E- Rôle auxiliaire de complice	102

	ix
III- Résistance de la diffusion des deux images de la femme victime de crimes	107
A- La "Vierge Marie": le traitement de la victime vertueuse	107
B- La "prostituée": le traitement de la victime coupable	114
Conclusion	122
Bibliographie	130

INTRODUCTION

Depuis les années 1960, certains courants sociologiques s'interrogent sur les événements et les phénomènes humains non plus en termes de perceptions objectives ou abstraites mais plutôt en tant qu'objets d'expériences interprétées. Lorsqu'un corps de pensée, un discours-savoir -- comme la criminologie -- est pris comme problématique à étudier, alors la substantialité de son objet traditionnel -- le crime -- doit indubitablement être pris en considération.

Le point de départ d'une vraie problématique du crime ne peut se situer qu'à l'intérieur d'une conception qui souscrit à la prémisse selon laquelle les idées (i.e. crime) ne se développent pas à l'intérieur d'un vacuum mais sont générées et élaborées dans un milieu social particulier. En d'autres termes, la notion de crime doit se distancer de son substrat de réalité pour n'être admise que comme produit de la société dans laquelle elle existe¹. Or, c'est cette position paradigmatique qui fonde l'essentiel du présent travail. En effet, celui-ci part de la présomption que le crime est une construction sociale fabriquée à un moment historique donné par des acteurs sociaux intéressés.

Le crime, en tant que fabrication juridico-pénale, est repris et reconstruit de diverses façons, entre autres, par les institutions de contrôle social. Parmi celles-ci se distinguent le processus de justice criminelle, le droit et les médias. C'est ici que se dessine notre objet d'étude car il s'intéressera singulièrement à cette reconstruction que

¹ Le concept de réalité renvoie ici à la "qualité appartenant à des phénomènes que nous reconnaissons comme ayant une existence indépendante de notre propre volonté" (Berger & Lukmann, 1986:7).

subit le crime à travers les médias d'information et, plus spécifiquement, dans la presse écrite. En outre, il sera question de voir à quel point cette reconstruction médiatique est liée au contexte socio-économique de l'époque dans laquelle elle est véhiculée.

Un thème particulier sera privilégié pour illustrer la relation postulée ci-haut; la représentation des contrevenantes et des femmes victimes de crime. Le projet consiste donc en une analyse historique qualitative du phénomène de reconstruction médiatique. D'ailleurs, celui-ci sera étudié sur une période d'un siècle soit de la fin du XIXe siècle à la fin du XXe. Le travail restreindra, entre autres, l'étude de son objet à la province de Québec de même qu'au dépouillement d'un quotidien francophone québécois; La Presse.

Ce projet se divise en quatre chapitres dont le premier vient préciser d'avantage l'objet d'étude et situer l'approche théorique. A l'intérieur de celui-ci, il sera question, à prime abord, d'effectuer un bref survol de l'évolution historique de la construction sociale du crime pour, ensuite, se pencher plus à fond sur la reconstruction particulière qu'en opèrent les médias. Le second chapitre traitera de l'approche méthodologique et justifiera, entre autres, la périodisation que nous adopterons pour mener à bien cette étude. Les deux derniers chapitres, quant à eux, porteront sur le corps de l'ouvrage c'est-à-dire sur l'analyse des données récoltées. Alors que le troisième détaillera la situation qui prévalait à la fin du XIXe siècle, le quatrième s'engagera dans l'analyse du phénomène dans les années récentes tout en retraçant, dans des périodes intermittentes, l'évolution dont il a été l'objet au cours du XXe siècle. Chacun de ces

deux derniers chapitres sera divisé d'une façon analogue. Tout d'abord, afin de permettre au lecteur de bien situer le contexte dont il sera question dans chaque chapitre, j'ai tenu à y insérer au début un bref sommaire des éléments socio-économiques de la période. Ensuite, le texte fera état de la représentation journalistique de la contrevenante pour, ensuite, s'attarder à celle de la femme victime et ce, toujours en reliant les éléments d'analyse au contexte historique approprié.

Enfin, la conclusion fera un retour succinct sur les données et effectuera un bilan du travail.

CHAPITRE PREMIER
APPROCHE THEORIQUE

I- SURVOL DE L'EVOLUTION SOCIALE DU "CRIME"; DU MOYEN-AGE A L'ERE INDUSTRIELLE

Le Moyen-Age et les cas royaux.

Avant le XIIe siècle en Europe, le citoyen obtient généralement justice selon le principe des dommages causés et d'intérêts à compenser et, où l'agresseur et la victime -- ou sa famille -- ne sont que les seuls concernés. Toutefois, au XIIIe siècle, la création des cas royaux entraîne un renversement radical de la conception séculaire de la justice: l'agresseur, autrefois ennemi de la victime, devient l'ennemi du roi. Avec cette invention de l'infraction, le roi détient d'ores et déjà un moyen officiel de renforcer sans cesse son pouvoir. La réalité sociale du temps comprend dès lors une diversité de schémas de typification en fonction desquels des événements sont appréhendés comme certains types -- marginaux, opposants au féodalisme, hérétiques -- et traités dans une situation qui est elle aussi typique (i.e. Inquisition). On assiste donc aux premiers pas d'une vision manichéenne de la justice où les principes moraux de bien et de mal deviendront prééminents.

Vers le XIVe siècle, les cibles visées par les infractions royales changent quelque peu et deviennent les individus qui ne peuvent attester d'une propriété, d'un foyer ou d'un travail honnête. Ainsi, les lois pénales de l'époque incriminent des expériences humaines qui n'ont pas, au départ, de signification en soi mais dont les forces au pouvoir s'emparent pour ensuite leur imposer une direction, une volonté nouvelle (Dreyfus & Rabinow, 1984). En somme, il s'agit de s'approprier un certain

système de règles, un ordre (i.e. premières formes de capitalisme - pauvreté - crime) et de l'interpréter à l'intérieur d'un autre jeu soit celui du pouvoir où l'on postule, par nécessité, son existence propre. De là, s'enclenche le processus d'objectivation du crime qui, lui, deviendra un des universaux de notre pensée grâce à l'acquisition d'un statut ontologique séparé de la série de contingences d'interprétation imposées par l'humain, et non par sa nature.

Les inventions juridiques de l'Age Classique: XVIIe et XVIIIe siècles.

La loi pénale, comme forme normative de contrôle, acquiert toute son importance avec l'avènement de ce que Michel Foucault nomme le bio-pouvoir, ce type particulier de technologie politique qui fut en gestation bien avant le XVIIe siècle mais qui n'acquiert une cohérence interne que dans cette période (Dreyfus & Rabinow, 1984). Il semble que le désir relativement nouveau, à l'époque, d'accumuler du capital et du pouvoir grâce à l'implantation de changements économiques et politiques corresponde, dans la même période, à une ère où le contrôle de l'espèce humaine et du corps de l'individu deviennent des préoccupations centrales pour l'Etat.

Or, le souci de normalisation qui accompagne cette volonté de gérer la population, et qui demeure dominant pendant tout l'Age Classique, institue, au même titre que tout processus normatif, un ordre dans un secteur particulier de la vie sociale. En délimitant ainsi les frontières de cet ordre, le processus de normalisation entraîne infailliblement la démarcation du désordre correspondant qu'il faudra, en retour, régir.

C'est ainsi que le développement du bio-pouvoir encourage l'apparition et la prolifération de catégories de déviance (i.e. crime) lesquelles il cherchera, par la suite, à éliminer. Le crime naît donc d'une incitation à parler de "crime" à une époque où le souci primordial du pouvoir est la gestion adéquate du bien-être de la population.

Cette étape particulière dans la construction de la réalité du crime atteint une phase décisive vers la fin du XVIIe siècle et surtout au XVIIIe siècle; période où la justice prend un tournant fondamental. Certains juristes et bourgeois procèdent à un remaniement juridique, créent la notion de peine proportionnée à la faute (Laplante, 1985) et témoignent d'une volonté de classification des crimes et des criminels. A mesure que se précisent ces innovations juridiques, les cibles sont de plus en plus manifestes; elles augmentent en nombre et en diversité au gré des besoins du pouvoir. Par ailleurs, la légitimation du nouvel ordre de justice fournit des cadres de référence étendus et complexes à l'intérieur desquels on donne au crime une réalité visible -- et surtout permanente -- ce qui lui permet d'être plus équitablement identifié, reconnu, isolé, et donc éliminé.

Le crime et le monde de l'acquis: l'Ere industrielle.

La montée du bio-pouvoir ainsi que la réforme humaniste du XVIIIe siècle constituent des étapes importantes du développement des sciences sociales qui, dans l'ère moderne, accepteront d'emblée la réalité objective du crime. C'est au XIXe siècle que la science en général devient de plus en plus perçue comme l'ultime arbitre de la

réalité et ce, grâce à l'alliance interne puissante qui s'établit entre le savoir et le pouvoir (Dreyfus & Rabinow, 1984). D'un côté, les besoins du pouvoir construisent le crime qui, ayant acquis un statut objectivé, est pris en charge par un discours-savoir comme la criminologie. De là, la réalité objective du crime réussit à se reproduire indéfiniment grâce aux discours rattachés à diverses disciplines scientifiques qui ne problématisent pas la notion de crime et donc en acceptent la facticité et l'historicité. Le monde de l'institution du crime se confond dès lors au monde de la nature.

* * *

La production et la reproduction du crime ont été rendues possible grâce à un certain contexte politique, social, économique et symbolique. En fait, la réalité du crime est une réalisation historique qui remonte vraisemblablement à la chute du féodalisme, à la sécularisation de la société et au développement de l'Etat. Cette fabrication du crime, passée depuis longtemps dans le monde de l'acquis, est constamment reconstruite dans un processus dialectique entre l'individu et son monde social.

La réification perpétuelle du crime fait partie intégrante de l'idéologie de la défense sociale qui imprègne lourdement le système pénal anglo-saxon. Cette ligne de pensée promulgue la défense de la société à l'aide de principes de justice, de protection et de réhabilitation du contrevenant et suppose l'existence du bien et du mal; le crime étant inéluctablement le mal à éliminer. Par ailleurs, selon cette position idéologique

le crime n'est que l'expression d'une attitude interne blâmable qui nécessite une peine dont le but n'est pas de punir mais plutôt de prévenir les éventualités. En d'autres termes, le crime est un mal qu'il faut vaincre et dont les causes sont invariablement imputées à la nature inhérente de l'auteur. La création et la diffusion d'un portrait-type du délinquant est en soi essentielle à la survie du processus de justice qui le prend en charge. Cette image particulière décrivant l'infracteur est véhiculée, entre autres, par le droit dont la conception mythique et fabriquée produit une peur artificielle chez les populations; la peur du criminel et de ses atrocités.

Ce portrait gratuit est également repris par les médias qui transmettent à grande échelle des codes simplistes et stéréotypés du crime et du criminel qui ont pour effet de valider et d'immortaliser des préjugés dans la population. Les récits médiatiques font non seulement régulièrement état de la transgression à la moralité mais ils racontent de façon soutenue le triomphe des règles de l'ordre social sur le mal (Stafford, 1977; Laplante, 1985).

Chaque médium de masse fonctionne selon ses propres règles de logique qui guident les versions de la réalité qui y seront produites. C'est le cas notamment de la presse écrite qui ne raconte pas l'histoire des faits mais plutôt une histoire reconstruite selon les exigences idéologiques et pratiques qui sont les siennes (Robert, 1981).

II- RECONSTRUCTION MEDIATIQUE DU CRIME

La fabrication des nouvelles.

La nouvelle machinerie et le surplus de main-d'oeuvre dans les centres urbains favorisent, au XIXe siècle, l'éclosion d'une presse orientée vers les marchés de masse. Vers la fin du siècle, la presse populaire à bon marché s'implante solidement et, à la différence de la presse militante plus ancienne, ce jeune "journalisme du peuple" procède à une construction de la réalité qui est distincte de la première; le crime, dont on évoque régulièrement l'image, sert ici de véhicule à l'éducation morale de la population (Lee, 1978; Ericson, 1987). La presse écrite se met alors à servir progressivement de support institutionnel au maintien de l'ordre social. Les développements subséquents de la presse ont modifié considérablement la structure, l'organisation de même que le contenu des quotidiens sans toutefois altérer essentiellement leur rôle d'intégration (Curran, 1978).

En tant que discours humain faisant appel à la fiction pour percevoir le monde, le journalisme dérive son essence de ce que Ericson (1987) nomme la visualisation; cette procédure par laquelle le reporter rend visible à l'esprit ce qui ne l'est pas toujours à l'oeil. A travers le processus de description d'un événement, le récit définit et moule ce dernier dans un sens particulier et ce, non seulement en invoquant ou en appliquant des normes sociales mais également en en définissant de nouvelles, voulant ainsi créer un sens partagé de ce qu'est l'ordre social (Tuchman, 1978). Cette organisation journalistique n'est cependant pas hermétique car pour conférer une

empreinte officielle à une certaine version de la réalité, le (la) journaliste doit fonder la reconstruction qu'il (elle) effectue sur la compréhension qu'il (elle) a de l'ordre institutionnel et sociétal. En d'autres termes, le (la) reporter visualise les phénomènes sur lesquels il (elle) écrit de la même façon que le font les institutions qui sont l'objet de ses reportages.

Néanmoins, l'idéologie professionnelle du (de la) journaliste est basée sur des présomptions qui n'admettent aucunement la subjectivité des méthodes de travail. D'après Fishman (1978), la philosophie journalistique est imprégnée des conjectures suivantes: les événements sont évidents en soi; ils ne sont pas créés, altérés ou affectés de quelque façon que ce soit par les processus de découverte de la vérité et se produisent de façon logique et ce, antérieurement à la détection de la nouvelle. Il semble cependant que cette idéologie de travail ne soit pas produite consciemment par les individus concernés mais soit plutôt une construction spontanée qui structure la pensée et les perceptions de façon à ce que certaines réalités soient retenues alors que d'autres seront rejetées (Voumvakis & Ericson, 1984). Notons qu'une étude récente d'Ericson (1987) souligne que les journalistes étudiés reconnaissent pourtant la nature interprétative de leur travail.

Si l'on admet que l'organisation culturelle et sociale du journalisme fait en sorte que son ouverture au monde en soit réduite, il devient alors incontournable de considérer la nouvelle comme étant en soi une connaissance idéologique et partielle. Celle-ci est donc fragmentaire principalement parce qu'elle procède à une lecture

préférentielle des messages idéologiques de sources particulières, limitant ainsi l'investigation analytique des différentes versions existantes (Ericson, 1987). Par le fait même, les médias se joignent aux autres institutions sociales majeures -- elles aussi reproductrices de l'ordre -- dans la construction d'un ordre qui soit conforme aux besoins et aux intérêts des groupes sociaux dominants, et donc à leur réalité.

Cette réalité est, en fait, le résultat de processus cognitifs d'interprétation ainsi que de processus sociaux de construction. Cet acte de structuration de la réalité qu'est le phénomène de fabrication des nouvelles fait donc en sorte que le discours journalistique devient une perception particulière qui guide les perceptions et reconstitue la vie quotidienne. D'après Ericson (1987), cette relation entre discours et réalité entraîne inévitablement un enchevêtrement des faits et de leur interprétation.

Le (la) journaliste tente de véhiculer une compréhension de sens commun du monde en traduisant les points de vue intéressés de ses sources en une perception populaire, apolitique, intelligible et de sens commun. Donc, il (elle) construit une réalité à l'aide d'une série d'événements plus ou moins modestes qui, en retour, encouragent la croyance que les structures politique et sociale sont naturelles (Curran, 1978). Dans la même veine, la littérature académique récente accorde une importance prépondérante au fait que le journalisme, et en l'occurrence le récit, n'est pas un compte rendu véridique de la réalité mais plutôt une élaboration sociale et culturelle effectuée par les reporters en interaction avec leurs sources (Tuchman, 1978; Fishman, 1980; Ericson, 1987 et 1989).

Pour sa part, le consommateur de nouvelles demeure relativement sceptique quant à la véracité des récits journalistiques et les perçoit, à prime abord, comme servant des intérêts particuliers (Ericson, 1987). Tous paraissent conscients du fait que la nouvelle est hautement interprétative, spéculative, sélective, déformée et partielle. Cependant, même si le lecteur conteste l'authenticité des récits, il ne semble pas pour autant remettre en question l'existence même des nouvelles en tant que phénomène social. En somme, le consommateur critique le biais d'un récit -- ou d'un journal en entier -- tandis que les nouvelles ou le quotidien en soi continuent d'apparaître à ses yeux comme des entités objectives servant à décrire une réalité qui existe dans les faits (Molotoch & Lester, 1974; Tuchman, 1978). De là, se voient renforcées les pratiques journalistiques de fabrication idéologique de nouvelles et d'articulation des frontières morales.

Du fait de leur assignation quotidienne d'une réalité à des individus, à des événements ou à des processus sociaux, les médias en viennent à offrir non seulement des "faits" socio-culturels mais aussi l'ordre moral des choses. En tant que procédure intéressée (traduction populaire de points de vue particuliers), le journalisme appuie certaines valeurs et, par conséquent, prend un peu le rôle de censeur; utilisant les mythes dominants pour condamner les individus, les pratiques ou les institutions qui entravent le progrès social (Rutherford, 1982). Ainsi, les journalistes moulent-ils les contours moraux de l'ordre social, assurant donc une articulation constante du sens de la décence et de l'inconvenance, de la stabilité et du changement, de l'ordre et du désordre.

La fabrication d'images de la réalité, qui supportent et justifient certaines valeurs et certains patrons d'autorité, concède à la presse écrite, entre autres, un pouvoir idéologique non négligeable. Ericson (1987) pousse même la réflexion jusqu'à suggérer que les journalistes surpassent aisément l'institution policière à titre de définisseurs primaires de l'ordre social (Ericson, 1987:357). Ils sont, en conséquence, des agents centraux de contrôle social utilisant leur pouvoir de création et d'impression de réalités dans la culture publique pour ainsi veiller sur les pratiques individuelles et institutionnelles.

La participation médiatique au contrôle des développements ou des conflits sociaux se retrace aussi au niveau symbolique (Ericson, 1987). Dans ce cas particulier, les messages diffusés peuvent fonctionner à titre d'organiseurs de l'opinion publique en fabriquant certaines réalités et en annihilant ou même en ignorant d'autres. Ces symboles médiatiques ont, en retour, un effet important au niveau instrumental dans la mesure où ils s'imposent à la vie quotidienne grâce à leur capacité d'inspirer ou, plus fortement, d'attribuer une signification aux activités individuelles ou collectives. En fait, en tant qu'agences de contrôle social, les organisations médiatiques soulignent éventuellement les efforts de contrôle social d'autres agences. Par le fait même, elles participent à ces efforts et, en bout de ligne, auront inévitablement elles-mêmes des effets de contrôle social.

La couverture du crime.

Selon Sherizen (1978), les médias servent de véhicule de dissémination d'idées sur un type particulier de comportement déviant. Les images qu'ils transmettent des actes de violence, par exemple, tendent à inciter de larges couches de la population à réclamer le maintien de l'ordre. En ce sens, la presse écrite acquiert, en plus de son rôle d'agent de contrôle social, celui d'agent de réaction sociale à la déviance (Van Dijk, 1980). La recherche journalistique de manifestations de désordre est loin d'être incompatible avec le rôle -- peut être latent -- que jouent les médias dans la délimitation des frontières consensuelles de la moralité. La presse écrite se concentre insatiablement sur la déviance et son contrôle, sur le désordre et l'ordre dans une quête inapaisable pour réduire le caractère équivoque du monde social et obtenir un certain niveau de certitude et, ce faisant, elle concède aux valeurs dites collectives l'apparence d'objectivité.

Le crime n'est, ici, qu'une des classifications médiatiques attribuées à la déviance en général par les journalistes en conjonction avec leurs sources. La couverture journalistique du crime sert tout d'abord à neutraliser la menace que celui-ci comporte pour l'image du consensus social et, ensuite, à reproduire l'image de l'ordre. Pour illustrer le caractère fondamental de cette pratique médiatique soulignons seulement que les aspects de crime, de déviance et de contrôle, en plus de s'infiltrer à l'intérieur de toutes les sections d'un quotidien, s'insinuent également dans l'ensemble du processus de sélection des nouvelles ("newsworthiness").

Plusieurs auteurs suggèrent que la plupart des citoyens acquièrent des connaissances sur la criminalité grâce aux mass médias (Cumberbatch & Beardsworth, 1976; Sherizen, 1978; Van Dijk, 1980; Graber, 1981; Commission royale sur les quotidiens, 1981; Voumvakis & Ericson, 1984; Ericson, 1987). Cela signifie, qu'à cet égard, les médias sont un facteur potentiel d'influence des attitudes du public et qu'en raison de ceci les caractéristiques des nouvelles de crime doivent être signalées.

Il semble résulter des recherches académiques que la couverture médiatique du crime est loin d'être un processus aléatoire. Il ressort de ce type de récits des patrons de rédaction basés sur des typifications du crime, des victimes et des infracteurs. Les nouvelles de crime sont particulièrement appropriées aux caractéristiques traditionnelles de la production des nouvelles soit la personnalisation, la dramatisation et la simplification de l'incident (Ericson, 1987). C'est au niveau de la personnalisation que convient le mieux le récit de crime. Cette étape n'est pas une fin en soi mais une technique qui, en partie, sert à communiquer avec certains objectifs en tête comme par exemple l'imputation d'une faute morale. Le récit de crime s'adapte bien au processus d'individualisation de l'événement grâce à la reconstruction qu'il effectue: 1) de la biographie de l'agresseur, 2) de la peur et de la répugnance ressenties par la victime ou par ses proches et, 3) des réactions -- toujours autoritaires -- des organes officiels. Par ailleurs, la dramatisation de l'incident passe fréquemment par l'identification des victimes et la reconstitution mélodramatique de leur triste état dans le but de générer une sympathie populaire et de faire pression sur les institutions concernées (Ericson, 1987). Enfin, le processus de simplification engendre la dissimulation de la complexité

de la situation. L'événement criminel est rituellement réduit à une opposition manichéenne des parties impliquées. En résumé, le (la) journaliste choisit de rapporter le crime en acceptant d'emblée le truisme de son existence dans le monde, en accentuant la part des facteurs individuels dans la commission d'actes de violence, en mettant en relief la tragédie vécue par la victime et en ne complétant qu'exceptionnellement les "faits" par une analyse ou un commentaire.

Le critère essentiel de sélection des crimes est l'imprévisibilité de l'événement (Ericson, 1987). Ce que les journalistes considèrent commun n'est habituellement pas jugé digne d'un article [i.e. vol de vélo, vol de dépanneur, agressions sexuelles, femmes battues et autres problèmes domestiques ne causant pas la mort ou l'hospitalisation]. Quant aux crimes qui sont effectivement couverts par la presse écrite on y retrouve une surreprésentation des diverses formes sérieuses de violence telles que les meurtres en plus d'y dégager une tendance à l'accentuation des crimes résolus (Cumberbatch & Beardsworth, 1976). En ce qui a trait aux infractions à caractère sexuel, les chercheurs semblent partagés; certains suggèrent qu'ils sont abondants dans les médias (Voumvakis & Ericson, 1984; Ericson, 1987) alors que d'autres stipulent plutôt qu'ils y sont rares (Cumberbatch & Beardsworth, 1976). Il est suggéré, en dernier lieu, que la couverture médiatique du crime est indépendante des statistiques criminelles officielles et que celle-là ne se modifie pas en concordance avec les variations statistiques (Cumberbatch & Beardsworth, 1976).

Les récits de crime semblent se concentrer dans la rubrique "faits divers" des quotidiens populaires. Cette dénomination tend à suggérer que les comptes rendus journalistiques se consacrent en grande partie à la couverture d'incidents mineurs quoique, encadrés par des exigences de vente, les quotidiens cèdent régulièrement leurs manchettes à un crime particulièrement gratuit ou crapuleux (Gabor & Weimann, 1987). La section des "faits divers" ne détient cependant pas l'exclusivité quant aux récits de crime. En fait, plusieurs quotidiens ne leur accordent pas une section spéciale mais les utilisent plutôt de façon dispersée pour combler les trous. Cette pratique du journalisme, associée à la couverture massive mais sporadique de crimes plus sensationnels, vise intentionnellement à attirer un certain type de lecteur soit celui chez qui le déploiement du drame divertit (Voumvakis & Ericson, 1984).

Le phénomène de la criminalité est présenté par la presse quotidienne, entre autres, de façon systématiquement stéréotypée c'est-à-dire comme un enchaînement d'actes violents extrêmes résultant non pas de processus socio-culturels mais de l'individu même. Etant donné que les récits de crime sont essentiellement fondés sur des sources officielles d'information, ils ne peuvent qu'avoir un certain biais conservateur qui, lui, reflète des définitions particulières de la déviance ainsi que des solutions prescrites. En ce sens, la presse écrite invoque et reproduit les conceptions dominantes sur le crime principalement véhiculées par l'idéologie juridico-politique. Or, l'idéologie transparait, d'après Stafford (1977), de l'utilisation de la rhétorique par les journaux. Par exemple, dans la construction du récit de crime la transgression est invariablement exemplaire en ce sens que la victime, de par son état de victime, est

toujours exemplaire et que l'agresseur est lui aussi exemplaire puisque sa dérogation des normes est toujours condamnée. Un des effets de cet usage de la rhétorique est la socialisation des consommateurs de nouvelles à une conception mythique et imaginaire du droit. Ce faisant, les récits de crime "deviennent le véhicule idéal de l'idéologie juridico-politique imposée à l'ensemble de la société" (Stafford, 1977:383). Pourtant, la littérature académique semble divisée en ce qui a trait à l'influence des médias sur l'opinion et les croyances publiques. D'une part, on admet que les informations diffusées sur le crime peuvent former plutôt que refléter les opinions publiques lorsque l'ensemble, sinon la majorité, des médias diffusent les mêmes perceptions et évaluations stéréotypées sur un thème particulier de la criminalité (Van Dijk, 1980). D'autre part, les analyses statistiques de Cumberbatch & Beardsworth (1976) révèlent que le contenu des récits de crime est un faible indicateur des attitudes et des croyances publiques. Cependant, il est suggéré que certains groupes sont plus sensibles que d'autres aux représentations journalistiques du crime, en particulier chez les sections de la population qui n'ont pas souvent l'occasion de confronter ces images à des expériences personnelles.

Transactions journalistiques: les sources.

La nouvelle est le produit des diverses transactions qui s'effectuent entre le (la) journaliste et ses sources. L'origine première de la réalité qui y est construite ne découle nullement de ce qui se produit dans le monde. Cette réalité paraît plutôt enclavée dans la nature et le type de relations sociales et culturelles qu'entretiennent

les journalistes et leurs sources (Ericson, 1989). C'est là la vraie réalité des nouvelles. Certaines études postulent que les médias ne sont que des conduits secondaires au service de leurs sources (Chibnall, 1977; Fishman, 1980). Toutefois, une recherche récente d'Ericson (1989) semble suggérer qu'au contraire les sources perçoivent les médias comme étant très puissants dans la définition des réalités; ces images que les sources elles-mêmes contribuent à construire.

Les médias ne sont cependant pas les définisseurs primaires des événements dépeints dans les nouvelles. Ils jouent plutôt un rôle secondaire mais crucial dans la reproduction des réalités des définisseurs institutionnels. A ce titre, les médias, et en l'occurrence la presse écrite, s'imposent comme véhicule de l'autorité. Le journalisme se préoccupe essentiellement d'établir des relations avec -- et entre -- les différents segments de l'élite qui détiennent la connaissance ["authorized knowers"] permettant ainsi à ceux-ci de fixer la définition ou l'interprétation initiale du thème en question (Voumvakis & Ericson, 1984; Ericson, 1987; 1989). En demandant à ces sources institutionnelles de commenter ou d'expliquer un acte qui a été préalablement étiqueté comme déviant d'après des critères culturels, le (la) journaliste peut raisonnablement s'attendre à ce que prédominent certaines figures causales de rhétorique (i.e. déviance comme résultat d'une pathologie individuelle). A cause des recommandations implicites de contrôle que ce type d'argumentation comporte, la presse écrite devient le véhicule de l'autorité et du maintien de l'ordre.

Les récits de crime sont produits, en partie, grâce aux informations sur la criminalité empruntées à la police (Cumberbatch & Beardsworth, 1976; Fishman, 1978; Van Dijk, 1980; Voumvakis & Ericson, 1984; Ericson, 1987; 1989). Une des raisons de la dépendance journalistique des contacts avec la police est cet accès quotidien à une banque intarissable de données brutes sur des incidents criminels ou sur des tendances de la criminalité. Par ailleurs, les institutions policières sont considérées par les médias comme étant des sources crédibles et sérieuses dont les comptes rendus peuvent être traités comme des faits. Enfin, la police incarne un souci constitutionnel traditionnel de "paix, ordre et bon gouvernement" (Ericson, 1989). Cette confiance vis-à-vis des agences du maintien de l'ordre constitue un autre aspect de la production idéologique des récits de crimes. En effet, les journalistes ne peuvent être mis au courant de ce que la police ne détecte pas ou ne leur transmet pas. En somme, ce que le (la) reporter connaît du crime lui est formulé par les diverses agences du maintien de l'ordre (Molotoch & Lester, 1974).

Les tribunaux criminels font eux aussi l'objet d'une couverture journalistique, quoique celle-ci se fasse à moins grande échelle qu'elle ne l'est pour la police. Les récits de ces tribunaux sont des plus pertinents pour remplir les espaces délaissés par la publicité ou pour meubler le verso des pages; plus malaisé à combler (Ericson, 1989). Dans ce type de nouvelles, le (la) journaliste semble retenir presque exclusivement les dossiers qui sont selon lui ou elle intrinsèquement intéressants plutôt que ceux ayant le potentiel d'être légalement déterminants. En outre, les journalistes se servent régulièrement du processus de sentencing comme arène première

à l'intérieur de laquelle articuler et renforcer les bornes morales de la société en évaluant les éléments de la sentence selon leur vision de l'ordre social.

Le (la) journaliste peut devenir une source importante s'il (elle) confère, de sa propre initiative, certaines attributions quant à l'origine du "problème" criminel. Voumvakis & Ericson (1984) soulignent que dans une large proportion les journalistes réitèrent de façon consistante des faits sans les attribuer aux discours de leurs sources habituelles. La pratique de ressasser des incidents ou des caractéristiques idiosyncratiques des acteurs sociaux semble avoir pour effet de leur conférer un lien de causalité avec la transgression commise (i.e. se promener dans un quartier malfamé - être attaqué). Cette routine particulière participe ainsi au processus général de reconstitution de l'événement criminel et, plus régulièrement, à la reconstruction des crimes impliquant des femmes.

La représentation médiatique des femmes.

La notion de "chronique féminine" doit son implantation à la compétition intensive que connaît le monde de la presse écrite dans la période d'industrialisation. Cette concurrence pousse les quotidiens à considérer les femmes comme clientèle potentielle. Perçues en tant qu'auditoire spécial, les femmes et leurs intérêts particuliers se voient mis à part dans la "chronique féminine" dont le mandat exclut la couverture des "hard news" (Tuchman, 1981); ces dernières ayant trait à la politique, au pouvoir, aux stratifications sociales, à l'économie etc. En fait, la presque totalité des secteurs

de la vie publique sont perçus à travers l'idéologie professionnelle des journalistes comme étant des considérations mâles. L'origine de la nouvelle féminine révèle donc que la presse écrite a traditionnellement défini les intérêts des femmes comme étant différents de ceux des hommes et, encore aujourd'hui semble-t-il, la plupart des chroniques féminines perpétuent la notion traditionnelle d'intérêts de femmes (Tuchman, 1981).

Le marasme qui caractérise les images des femmes qui abondent dans les médias ne résulte pas seulement d'une accoutumance à ceux-ci -- au point où le consommateur ne perçoit plus leurs processus de production -- mais également du fait que ce sont ces mêmes images avec lesquelles nous sommes socialisés. Même s'il s'avère que ce sont les médias qui présentent de façon prédominante ces images des femmes, il demeure que les relations sociales dans la famille et au travail sont le lieu privilégié de la création et de la reproduction des clichés dans lesquels nous sommes habitués à catégoriser les femmes (Butcher et al., 1981). Les idéologies dominantes actuelles sont toujours mâles et sexistes et paraissent être les déterminants primaires de la signification attribuée à l'image des femmes créée par les médias.

La représentation dominante des femmes se situe à l'intérieur d'un cadre de référence stéréotypé; celui des rapports de sexe. Les images utilisées par les médias ne sont donc pas de simples illusions. Elles prennent racine dans les relations sociales et c'est de là qu'origine leur crédibilité; elles s'accordent à la réalité. La représentation des femmes dans les médias est ainsi orientée autour des clichés de mère, de ménagère,

d'épouse et d'objet sexuel (Butcher et al., 1981). Ces images constituent les normes auxquelles les femmes doivent se conformer ou, tout au plus, négocier. Elles représentent les femmes comme ne pouvant exister qu'à travers leurs relations aux hommes. L'idéologie qui fonde ces clichés de la femme soutient que les actions, les pensées et les discours des hommes constituent la norme, la réalité et que, par conséquent, les femmes sont déviantes de cette norme mâle de façon inhérente.

Comme il a été explicité plus tôt, la production de nouvelles se base essentiellement sur le critère de l'imprévisibilité d'un événement, sur l'inusité. Le crime banal ne fait pas la nouvelle, seulement l'insolite est couvert. A cet égard, les crimes commis par des femmes retiennent couramment l'attention des journalistes. Quoique certaines recherches suggèrent que les articles s'intéressant aux femmes infracteurs sont peu nombreux, il appert que ceux-ci sont beaucoup plus longs, plus manifestes et éclatants que ceux se rapportant aux hommes contrevenants (Gabor & Weimann, 1987). Les auteurs stipulent qu'en général, la presse écrite s'intéresse davantage au rôle joué par l'infracteur que par celui de la victime en ce sens que le texte consacré à l'agresseur est proportionnellement plus important alors que la victime y est occultée une fois sur trois. De plus, dans les comptes rendus de crimes commis par des femmes, il est plus fréquent, semble-t-il, de dénoter une tendance à faire allusion au rôle joué par la victime; généralement un homme. Ainsi dira-t-on plus souvent que celui-ci a contribué à sa victimisation. Les auteurs maintiennent que la

pratique journalistique inverse -- femme qui contribue à sa victimisation -- est beaucoup plus rare¹.

Telles que représentées dans les médias de masse, les femmes sont l'objet d'une annihilation qualifiée de symbolique que ce soit à travers le blâme, la banalisation ou par leur absence totale (Tuchman, 1981). Les quotidiens procèdent généralement à cet anéantissement en occultant les femmes au travail, en les banalisant à travers leur banissement au foyer ou encore en soulignant leur incompetence dans des domaines spécifiquement masculins. Les comportements qui se situent à l'extérieur des normes sociales imposées aux femmes font effectivement l'objet d'une couverture par les médias mais ce d'une façon bien particulière. Ces écarts de conduite semblent typiquement représentés comme étant des excentricités qui sont par la suite tournées en dérision (Voumvakis & Ericson, 1984). La conception des femmes qui est sous-jacente à cet usage du sarcasme comporte deux volets. Dans le premier, le féminin et le masculin sont mutuellement exclusifs et il devient inconcevable pour les membres d'un sexe, en l'occurrence les femmes, d'exécuter tant bien que mal un travail socialement prescrit pour l'autre sexe. Ceci a pour effet de situer les femmes à l'extérieur de la norme masculine tout en méprisant leurs activités typiquement féminines; résultant ainsi en leur expulsion complète de tous les aspects du vrai monde.

¹ Certains autres auteurs relèvent plutôt la tendance contraire et suggèrent que cette pratique est fréquente. Voir Voumvakis & Ericson (1984) plus loin dans le texte.

A l'intérieur du second volet, les femmes sont toujours perçues comme déviantes par rapport à la norme masculine sauf qu'ici, elles sont encouragées à atteindre le monde des hommes et à adopter des caractéristiques masculines. La dérision découle de l'échec que subissent les femmes dans cet effort d'accession au monde mâle. On pourrait stipuler que l'effet de cette pratique se résume à entretenir la domination des hommes en incitant les femmes à s'élever à une position sociale pour laquelle elles ne sont pas culturellement socialisées et, par conséquent, en les maintenant dans un statut d'infériorité (Butcher et al., 1981).

L'émotion prédominante créée par le sarcasme dont font l'objet les femmes dans les médias en est une de mépris, de dédain et, pour être méprisant l'individu doit se convaincre de sa propre supériorité. Lorsque l'humour se mêle au mépris, l'objet de cette malice est réduit à un état d'avilissement. Si l'on prend en considération que l'idéologie dominante perçoit les hommes comme agressifs et les femmes comme soumises, on peut vraisemblablement supposer deux choses: 1) que la commission d'actes criminels est un phénomène du monde des hommes et, 2) que les femmes contrevenantes y seront perçues comme des extravagantes et représentées d'une manière sarcastique par les médias.

En raison de la conception des femmes qui prévaut dans les organisations médiatiques, il s'avère logique que celles-là soient représentées typiquement comme victimes de crimes (Cumberbatch & Beardsworth, 1976; Gabor & Weimann, 1987). A ce titre, le texte journalistique qui leur est consacré est infime comparativement à

celui qui traite du rôle joué par les infracteurs. Par ailleurs, les comptes rendus se construisent autour des détails superficiels d'une affaire occultant ainsi la structuration des rôles sociaux et sexuels qui engendrent la potentialité d'une victimisation chez les femmes.

Le processus de reconstitution des crimes comprend, entre autres, deux aspects fondamentaux [construction autour des détails et réification des "faits"] qui affectent la perception de la femme-victime. Le ressassement de certaines circonstances entourant l'incident s'effectue, selon Voumvakis & Ericson (1984), d'une façon qui suggère généralement que si la femme avait évité de se trouver dans une situation périlleuse elle aurait pu échapper à sa victimisation. L'élaboration de la compréhension du problème se fait en attribuant la responsabilité à la femme et ce, non seulement par les journalistes mais également à travers les discours tenus et rapportés par la police et le processus de justice pénale. Les crimes dont les femmes sont victimes -- et surtout les agressions sexuelles -- sont véhiculés par les médias comme étant des attaques normalement engendrées par les comportements ou les attitudes d'un certain type de femmes soit celles qui prennent un raccourci, qui font de l'auto-stop, qui laissent les serrures déverrouillées, qui se vêtent de façon provocatrice, etc.

Cette manière de représenter les femmes victimes dans les quotidiens a des implications multiples au niveau du contrôle social exercé sur les femmes en général. Un des effets cumulatifs de la perception des femmes-responsables-de-leur-victimisation est de rappeler à celles-ci leur vulnérabilité et de suggérer implicitement

qu'une des solutions au problème consiste dans la concentration des femmes à l'intérieur de la sphère domestique traditionnelle. Voumvakis & Ericson (1984) soulignent que ce n'est pas tant la peur de la victimisation qui agit comme forme de contrôle social sur les femmes mais plutôt cette intériorisation chez celles-ci -- à travers le processus de socialisation -- de la potentialité d'une victimisation. Or, les récits de crime diffusent de façon latente une mise en garde en ce qui a trait aux endroits à ne pas fréquenter, aux heures après lesquelles il ne faut plus sortir, aux comportements à éviter et aux vêtements à bannir. Les journalistes et leurs sources produisent donc des comptes rendus de crime qui se veulent un avertissement fardé aux femmes indépendantes et non-conformistes à la norme masculine et qui agissent en tant que forme implicite de contrôle social perpétuant, par le fait même, la subordination sociale et sexuelle des femmes.

L'étude de Gabor & Weimann (1987) semble confirmer plusieurs recherches antérieures qui suggèrent que le sexe du journaliste -- en grande majorité des hommes - - en charge de la reconstitution du crime n'a pas une incidence significative sur la couverture qu'on accorde aux victimes et aux infracteurs pas plus que sur l'attribution de la responsabilité à la femme-victime.

* * *

Nous avons tenté d'amener le lecteur au coeur de notre sujet en effectuant un bref survol du contexte historique qui conduisit, au XVIIe siècle, à la construction d'une nouvelle anomalie, le crime. Il a aussi été souligné que pour assurer sa survie, le processus pénal doit voir, depuis sa création, à la réification perpétuelle du crime; entreprise effectuée, en partie, par les médias. Par le jeu de leurs pratiques de rétention, d'inflation de signes, de redondance des mots et des idées, en somme de rhétorique de persuasion, ceux-ci parviennent à transformer le réel en une représentation. En d'autres termes, ils procèdent à la reconstruction d'un événement qui, dans le cas du crime, est avant tout une construction lui-même.

A cet égard, la représentation qui y est faite des femmes provient elle aussi d'une reconstruction. Elle participe à la reproduction des frontières morales et sexuelles de la société et agit ainsi comme forme de contrôle social sur les femmes. Les médias prennent donc le rôle de gardien de l'orthodoxie sociale et deviennent, par conséquent, source de stabilité et de maintien des normes. Ces dernières sont une forme plus ou moins régionale de la société et renvoient donc à celle-ci et à ses spécifications. Dans cet ordre d'idées, l'étude présente restreint l'analyse des données au contexte québécois et à ses normes.

La méthodologie d'analyse des données médiatiques est décrite dans le chapitre suivant et précède la section de l'étude de la représentation journalistique des femmes dans la criminalité rapportée au Québec depuis un siècle.

CHAPITRE II
LA QUESTION METHODOLOGIQUE

I- Le type d'approche.

Le présent travail préconise une approche qualitative d'analyse des données recueillies étant donné qu'il cherche essentiellement à mettre en lumière et à comprendre comment, à un moment historique donné, se constituent des vérités sur les femmes infracteurs et victimes à l'intérieur des positions pratiques et discursives de cette institution sociale majeure que sont les médias; vérités pas plus vraies que fausses "naturellement". Le choix d'une méthode de travail qualitative découle du fait qu'une analyse quantitative des récits de crimes, de par sa nature, ne parviendrait pas à relever les significations manifestes ou latentes du discours idéologique produit par les médias. De plus, l'analyse qualitative des comptes rendus journalistiques permet de dégager le sens caché c'est-à-dire la signification derrière ce qui n'est pas toujours dit. En somme, l'essence de la signification du phénomène étudié -- représentation des femmes dans la criminalité rapportée -- réside dans la nature, dans la spécificité même du contenu des récits analysés plutôt que dans leur seule répartition statistique.

Le projet consiste en une recherche documentaire et en une étude de presse des nouvelles de crime rapportées par le quotidien La Presse. L'objectif méthodologique principal de l'étude est de faire ressortir les caractéristiques des récits en vue de saisir l'image des femmes qui y est véhiculée. Soulignons que l'ébauche initiale de la recherche projetait non pas de s'attarder exclusivement à la représentation des femmes mais plutôt d'inclure ce thème particulier de la reconstruction médiatique du crime à l'intérieur d'un ensemble de quatre thèmes à être explorés. Ainsi, en plus d'analyser

la reconstitution de l'image des femmes infracteurs et victimes, il avait aussi été question de se pencher sur la construction journalistique du vagabondage, du suicide [et de la tentative] et du racisme pouvant se dégager des comptes rendus d'incidents criminels.

Le choix préliminaire de quatre thèmes était éventuellement appelé à se modifier -- en nombre ou dans sa composition -- au cours de la collecte de données de façon à ne conserver que les thèmes les plus fructueux en termes de discours ou les plus marquants en termes de mutation ou de constance. Cette précision s'avéra vraie puisque, assez tôt, le processus de collecte des données révéla que l'analyse des quatre thèmes constituait un travail qui débordait largement les exigences de cet exercice de recherche. Un seul des quatre thèmes a donc été retenu pour l'analyse soit, la représentation médiatique des femmes dans la criminalité rapportée par les quotidiens. Ce choix découle de deux constatations établies à partir de toutes les données récoltées pour l'ensemble des thèmes initiaux. En effet, il ressort de celles-ci que 1) le discours médiatique le plus évocateur -- en termes de sens idéologique -- se retrouve à l'égard des femmes et que 2) il semble exister un contraste marquant entre la reconstruction de l'image des femmes contrevenantes et celle des femmes victimes. En fait, grâce à l'abondance et à la richesse des informations recueillies sur la reconstruction de l'image des femmes dans les récits de crimes, il a été jugé que cet exemple particulier contribuerait à lui seul à illustrer de façon adéquate le lien stipulé plus tôt [reconstruction médiatique - contexte historique]. Notons cependant, que les données

rassemblées sur les trois autres thèmes pourront, selon les circonstances, servir d'exemples pour étoffer indirectement l'analyse principale.

II- Périodisation.

La périodisation particulière qui est privilégiée dans cet ouvrage s'étend de l'époque victorienne, plus précisément de 1886, à nos jours soit 1989. Ce cadre de référence historique qui couvre un siècle découle du choix théorique d'accorder la préséance au critère de temps long par opposition au temps historique court. L'analyse de l'évolution de la représentation des femmes dans la presse écrite sur une période d'un siècle permettra de contraster la situation actuelle avec celle qui prévalait à la fin du XIXe siècle au Québec. Or, là était l'objectif premier de l'étude; la comparaison de l'image des femmes infracteurs et victimes telle que construite à un siècle d'intervalle soit dans deux moments historiques forts de l'histoire des femmes. La perception journalistique de cette fin de XXe siècle post-industrialisée, urbanisée et sensiblement affectée par le mouvement de libération des femmes des années 1970 est confrontée à celle des journalistes qui vécurent à la fin du XIXe siècle; époque victorienne où pullulent les interdits sociaux et moraux, période en pleine révolution industrielle qui est sujette à l'emprise du clergé.

La mise en parallèle de ces deux blocs historiques est complétée par l'analyse secondaire du phénomène à l'étude dans des périodes intermittentes se situant à intervalles réguliers entre 1886 et 1989. Cet examen complémentaire servira

vraisemblablement à consolider les liens établis entre les deux blocs historiques ou, encore, à repérer des points tournants dans l'histoire de l'évolution de l'image journalistique des femmes.

La problématique à l'étude cherche à vérifier l'existence d'un lien entre la reconstruction qu'effectuent les médias de l'image des femmes et le contexte historique de la période concernée. La confrontation des sources journalistiques et du contexte s'avère donc constitutive de la démarche d'analyse. Afin que cette étape puisse être menée à bien, une connaissance préalable de l'évolution socio-politico-économique du Québec devient fondamentale et partie intégrante de la méthodologie. A cet effet, plusieurs textes ayant trait, entre autres, à l'histoire du Canada, du Québec, des femmes, des idéologies, de l'époque victorienne, de la presse écrite, du féminisme, de la déviance des femmes, etc., ont été recensés et lus. Les informations pertinentes retenues de ces lectures ont été transcrites sur des fiches pour être systématisées, par la suite, selon certaines périodes historiques (i.e. XIXe siècle, 1900-1918, 1918-1939, 1945-1960, 1960-1989, etc.). Ceci, dans le but d'en faciliter les références ultérieures.

Le projet limite son champ d'étude à l'évolution de l'image des femmes dans la province de Québec. La société québécoise englobe tous les éléments lui permettant de s'instituer comme une entité sociale et juridique à part entière. Il est donc jugé qu'elle constitue un lieu historique suffisant à l'analyse du phénomène qui nous intéresse.

III- Instrument d'analyse.

La presse écrite est ce médium de masse duquel se sert notre étude. Parmi l'ensemble des quotidiens québécois existants un seul a retenu notre attention comme source primaire de données, soit le journal La Presse. Ce choix se justifie en partie par le fait qu'il est le seul quotidien québécois francophone qui soit assez ancien (création en 1884) pour couvrir toute la période étudiée.

Par ailleurs, La Presse est considérée comme faisant partie de ces médias nationaux qui dérivent leur caractéristique distinctive du rôle qu'ils jouent en produisant la plus grande part de la couverture des nouvelles et des commentaires sur les affaires publiques et nationales. En d'autres termes, La Presse est un des quatre quotidiens canadiens qui contribuent à l'établissement de l'ordre du jour (agenda-setting) des affaires publiques pour l'ensemble des médias d'information. Selon la Commission royale sur les quotidiens (C.R.Q.)(1981), quatre journaux détiennent le titre de médias nationaux: le Globe and Mail, le Toronto Star, Le Devoir et La Presse. La C.R.Q. estime que le Globe and Mail et Le Devoir se situent à l'extrémité des quotidiens de qualité d'un continuum alors qu'on retrouve le Toronto Star et La Presse du côté opposé soit, parmi l'ensemble des journaux populaires (Voumvakis & Ericson, 1984;15).

De là, dérive une autre des raisons pour lesquelles La Presse est le quotidien privilégié pour ce projet. En effet, en tant que journal populaire, La Presse approche le monde sous un angle différent de celui utilisé par la presse dite de qualité. Le

journalisme populaire est dirigé vers le lecteur qui préfère un compte rendu succinct de nouvelles rédigées dans un style vif et d'éditoriaux opiniâtres (Voumvakis & Ericson, 1984). De plus, il rapporte systématiquement les nouvelles de crimes alors que ne le font pas aussi régulièrement les quotidiens dits de qualité. Ce type de presse rejoint un large éventail de consommateurs dans diverses couches de la population s'adressant ainsi à la masse et non pas à une élite particulière. Ce dernier aspect de la presse populaire s'avère important pour notre étude. Celle-ci ne restreint pas son analyse à une représentation élitiste des femmes mais plutôt à celle qui est diffusée à la population en général.

Malgré sa couverture substantielle du crime à la fin du XIXe siècle, La Presse demeurait un quotidien de bonne qualité accordant plus de 50% de son espace de rédaction aux informations ayant trait à l'économie ou à la scène locale (Rutherford, 1982). Depuis sa création, le 21 octobre 1884, La Presse nous paraît avoir cultivé sa réputation de tribune du peuple et d'ami de l'ouvrier.

Le quotidien La Presse est mis sur pied à une époque où le journalisme populaire émerge au Québec en tant que force majeure de la presse écrite, obligeant ainsi les journaux d'opinions (quotidiens militants) à se convertir aux exigences de ce type de journalisme. La Presse eut, à sa création, un succès immense qui se traduisit par un niveau de circulation qui surpassa, en moins de cinq ans, celle des deux plus grands quotidiens francophones du pays: Le Monde et L'Electeur (Rutherford, 1982). Le quotidien se dissémina donc rapidement et ce, jusqu'à l'intérieur des foyers qui ne

s'étaient même jamais abonnés à un journal auparavant. La Presse devint ainsi à la fin du XIXe siècle le quotidien francophone le plus important parmi les journaux populaires. Par conséquent, l'analyse des conceptions qu'il y véhiculait risque fort d'être exemplaire du type de société dans laquelle il évoluait.

Encore aujourd'hui, La Presse demeure un quotidien ayant un niveau de circulation considérable. En 1989, il a un tirage quotidien de 225,699 copies, n'étant ainsi devancé que par le Journal de Montréal qui, lui, en imprime 325,586.¹ Ainsi La Presse fait-il partie, en cette fin de XXe siècle, des quotidiens francophones qui rejoignent la plus grande part de la masse populaire québécoise. Et en tant que tel, les images qu'il véhicule risquent encore une fois d'être exemplaires de la société dans laquelle il opère.

IV- Echantillonnage.

L'échantillonnage des articles de journaux se fait en deux étapes dont la première consiste dans la délimitation de deux blocs de quatre années chacun situés aux deux extrémités de la période étudiée soit 1886 à 1889 et 1986 à 1989. Pour mieux saisir le contexte tel qu'il se présente à chacune de ces deux époques et pour s'assurer que les périodes choisies soient le plus exemplaires possible de la situation qui

¹ Canadian Advertising Rates and Data, avril 1989.

prévalait en général dans ces deux fins de siècle, des blocs de quatre années ont semblé suffisants compte tenu des exigences académiques de ce travail.

Pour chacune de ces quatre années, tous les récits de crimes de La Presse se rapportant aux femmes infracteurs et aux femmes victimes avaient la potentialité d'être retenus pour l'analyse. Toutefois, précisons qu'à l'intérieur d'une démarche qualitative la représentativité du corpus se réfère à la saturation de celui-ci. La clôture du corpus s'effectue lorsque les données recueillies deviennent redondantes. Cette tendance du discours à se refermer sur lui-même découle de l'épuisement du registre des significations et c'est donc dire que l'existence d'une logique particulière a été dégagée du discours journalistique. Ainsi, la saturation des fonctions de celui-ci a rendu l'opération de dépouillement exhaustif des quotidiens superflue.

Dans le cadre d'une recherche portant sur les nouvelles de crimes, il n'est pas possible de contrôler la diversification interne de l'échantillon préalablement à la collecte des données. Ainsi devient-elle une opération méthodologique moins pertinente à notre étude. En outre, il est admis que cette situation pose une certaine limite à la représentativité du corpus mais le travail inductif que nécessite, dans ce cas-ci, l'étude des reconstructions médiatiques ne permet pas de contrer cette barrière. Il a été possible, par contre, d'attester à posteriori de l'existence d'une diversification fortuite dans les nouvelles recueillies et analysées, ce qui a pour effet de restreindre l'ampleur de la limite sus-mentionnée.

La deuxième étape de l'échantillonnage consiste en des plongées intermittentes qui sont déterminées à partir de critères systématiques. En effet, la période historique qui se situe entre les deux blocs principaux est couverte par notre étude grâce à un dépouillement du quotidien La Presse de façon régulière à tous les vingt ans soit en 1910, en 1930, en 1950 et en 1970. Ici, encore, les récits de crimes pertinents à notre sujet ont été recueillis jusqu'à saturation des significations. En somme, le processus de collecte des données nécessita le dépouillement de 1554 quotidiens du journal La Presse.

L'accès au terrain ne fut pas limité étant donné que la cueillette des données s'est opérée à partir de microfilms qui étaient disponibles à la bibliothèque nationale du Canada de même qu'à la bibliothèque de l'Université d'Ottawa. La collecte des informations se fit sur fiches pour en faciliter l'accès et l'analyse.

V- Type de données recueillies.

Deux types de comptes rendus se distinguent dans la couverture journalistique du crime; les récits primaires et secondaires (Voumvakis & Ericson, 1984). Les premiers se restreignent généralement à la description d'incidents criminels tandis que les seconds se composent des réponses apportées aux questions implicitement soulevées dans les récits primaires. On englobe, entre autres, à l'intérieur de ceux-là les éditoriaux et les dossiers ayant trait à un problème social plus large mais qui est généré par la commission d'un crime particulier [i.e. dossier sur la sécurité des lieux

publics suite à la couverture journalistique d'une série d'agressions sexuelles]. Le projet en cours ne s'attarde qu'aux récits primaires qui, eux, comprennent les comptes rendus de crimes (i.e. l'incident lui-même, les suivis, les enquêtes policières, les actions et les demandes de divers organismes concernés) de même que ceux des tribunaux (i.e. cautionnement, procès, sentencing).

Les récits retenus pour l'étude ont, par la suite, été scrutés de façon à y dégager certaines caractéristiques pertinentes à la recherche telles que le type de crime commis, l'âge et le statut social des femmes impliquées, l'attribution du blâme (s'il y a lieu), le sarcasme, les métaphores, etc. L'usage de métaphores retint particulièrement l'attention parce que celles-ci, à titre de processus créatif et imaginaire, sont interprétées de façon à rendre les faits journalistiques reconnaissables et ce, à partir de la présomption de l'existence d'un sens commun. En d'autres termes, la métaphore est un des véhicules importants par lesquels les médias visualisent la déviance pour leur auditoire (Ericson, 1987).

Précisons, en dernier lieu, que les récits de crimes ne sont pas utilisés à titre de données qui révèlent soit la nature des événements ou un changement des intérêts publics. De sorte à éviter d'inférer le caractère naturel des nouvelles, l'étude présente analyse les récits de crimes tout en tenant compte du contexte de leur production.

VI- Portée et limites de l'étude.

L'approche historique est une des voies par lesquelles peut s'effectuer un projet qui opte, au départ, pour la nature construite du crime. N'étant pas un phénomène constant, la représentation médiatique du crime est toujours en processus de devenir en ce sens qu'elle change à travers l'histoire. L'approche historique de la reconstruction du crime par les médias est importante pour la compréhension du cadre de référence social et culturel dans lequel le problème particulier des femmes contrevenantes et des femmes victimes est discuté. L'histoire est également un dispositif qui engendre généralement un certain relativisme dans la mesure où elle donne une distance et une étrangeté à des phénomènes qui, autrement, pourraient paraître proches et familiers. En somme, de l'approche historique découle l'importance de certains changements historiques majeurs dans les modifications de la nature et des contours de la société en ce qui a trait à la représentation des femmes telle que construite à un moment historique donné.

Malgré l'existence d'une littérature académique qui s'intéresse à la reconstruction du crime par les médias ou à leur représentation des femmes en général, les études qui ont fusionné les deux problématiques sus-mentionnées sont plutôt rares, voire même inexistantes pour le Canada et le Québec. Notre projet vise donc à combler, en partie du moins, cette lacune pour le Québec.

La délimitation de l'étude à la société québécoise pose, en elle-même, les frontières du projet. Les conclusions que la recherche tire ou les liens qu'elle établit ne peuvent pas être généralisés au-delà des limites de la province de Québec. Par surcroît, les résultats de l'analyse ne peuvent s'appliquer qu'à la représentation particulière des femmes dans la criminalité rapportée telle qu'effectuée par La Presse seulement. Le projet ne constitue donc qu'une illustration de la reconstruction d'une des réalités du crime -- celle des femmes infracteurs et victimes -- que fabrique le quotidien francophone québécois. Précisons que l'auteure est consciente d'effectuer, dans une certaine mesure, un travail de reconstruction de la représentation médiatique du crime qui, lui-même et à prime abord, est une construction sociale. Notons finalement que le corpus ne désigne pas la réalité québécoise de la vie des femmes mais caractérise uniquement un des discours prescriptifs qui leur sont adressés; discours dont l'importance même lui est conférée par la diffusion à grande échelle de La Presse partout en province.

CHAPITRE III

LA FEMME ASSUJETTIE: L'EFFERVESCENCE DE LA FIN DU XIX^e SIECLE

I- APERCU HISTORIQUE.

L'évolution politique du Canada, depuis la Confédération, témoigne d'un glissement vers la droite à l'intérieur des deux principaux partis fédéraux. Les libéraux centristes et modérés perdent de leur influence au profit d'un groupe radical marginalisé, et les conservateurs pour leur part, accroissent l'emprise de leur aile ultramontaine. Tandis que le parti conservateur gouverne le pays depuis 1867¹, au Québec les libéraux d'Honoré Mercier prennent le pouvoir en 1887 et ce, après près de vingt ans de règne conservateur².

A- LE QUEBEC EN VOIE D'INDUSTRIALISATION.

Au cours du XIXe siècle, la société québécoise agricole et pré-industrielle est l'objet d'une métamorphose générale dans ce qui constitue la base même de son système économique. A l'instar de la majorité des pays occidentaux, le Québec se transforme en une société industrialisée. Suite à une crise économique sérieuse qui bouleverse le monde en 1873, le processus d'industrialisation de la province reprend son cours au début des années 1880 et semble même témoigner d'une croissance significative³.

¹ Exception faite d'une courte incursion des libéraux de Mackenzie de 1874 à 1878.

² Notons que le parti libéral administre le Québec en 1878 pour une année.

³ Il existe un débat historiographique de longue date concernant la situation économique du pays dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Certains historiens qualifient de grande dépression le cycle à long terme de baisse

En dépit des nouvelles industries foisonnantes, les conditions de vie des travailleurs demeurent précaires et engendrent le démarrage d'un syndicalisme structuré (Linteau et al., 1989a). Cependant, la vie des travailleurs salariés n'est pas la seule à subir les contrecoups de l'industrialisation car l'organisation de la famille rurale s'en voit aussi fondamentalement modifiée. Les rapports d'interdépendance ancestraux se convertissent en rapports de dépendance à l'intérieur desquels les membres acquièrent des fonctions économiques différentes et parfois exclusives. De plus, l'exode rural de ces familles vers les milieux urbains fait en sorte que la dépendance s'établit désormais entre ceux qui ont des revenus, des salaires, et ceux qui n'en n'ont pas (Collectif Clio, 1982). En outre, la demande grandissante pour une main-d'oeuvre à bon marché encourage l'affluence de gens dans les villes, et suscite la prolifération des indigents et des marginaux. Les structures de contrôle et de service existantes à l'époque succombent sous la pression des populations et des problèmes (Rutherford, 1982).

B- PREDOMINANCE IDEOLOGIQUE DU MORALISME VICTORIEN.

A partir de la Confédération, l'Eglise catholique qui était en position de faiblesse depuis le début du XIXe siècle, entreprend une remontée, une reprise en main et un contrôle plus intensif de ses fidèles. La société québécoise assiste dès lors à un

des prix (1873-1896) dans lequel est embourbé le Canada tandis que d'autres y voient une période de progrès significatifs et ce, malgré l'existence d'une période économique à la baisse. Notons qu'une discussion théorique sur l'état de la question dépasse largement les bornes de cette étude et que la position qui y est adoptée se justifie, comme il en sera question plus loin dans le texte, par l'ouverture du marché du travail aux femmes.

pullulement des sociétés catholiques diverses -- de charité, d'entraide ou de culture - - ainsi qu'à la cléricisation de l'enseignement. Celle-ci, de même que le renouveau de prestige et de pouvoir dont bénéficie le clergé, fait de l'Eglise catholique un élément d'encadrement des populations très dynamique. Ce retour en force ira jusqu'à déborder le cadre strictement religieux pour se disséminer dans toute la vie sociale québécoise.

La progression de l'ultramontanisme de même que l'ascendant que l'Eglise va exercer sur ses ouailles consacrent, à la fin du XIXe siècle, la préservation moraliste de l'ordre immuable. Ce conservatisme moralisateur victorien parfume tous les aspects de la vie québécoise mais se fait plus insistant dans le discours tenu à l'égard de la pauvreté, de la famille, des femmes et de la sexualité. Au XIXe siècle, la pauvreté est considérée comme étant un défaut individuel d'adaptation au système économique et social (Linteau et al., 1989a). Ainsi, la charité qui est faite auprès des indigents n'est-elle qu'un privilège mérité par les nécessiteux qui n'ont pas sombré dans des habitudes honteuses comme l'intempérance. L'alcoolisme qui constitue la base de la dichotomie faite entre le pauvre méritant et le pauvre non méritant par la bourgeoisie, devient un des fers de lance de ces sociétés de charité.

Les bouleversements socio-économiques importants qui agissent sur la société québécoise au tournant du siècle menacent aussi une des chasse-gardées de la classe moyenne c'est-à-dire, la famille. La peur croissante en la désintégration progressive du foyer familial -- institution centrale de l'ordre social -- suscite, de la part des réformateurs et des gouvernants, une romanticisation de la famille (Snell, 1983). Le

projet de société de l'époque consiste, entre autres, à "...donner au progrès une bonne direction, en moralisant les moeurs et en conservant, dans toute leur rigidité, les principes de justice et d'honnêteté qui sont la base de la famille"⁴. En outre, les réformateurs prévoyent assurer la perpétuation de la famille en insistant sur le fait que "...l'émancipation de la femme n'est pas le progrès et elle dirigera le mouvement social dans la bonne direction si elle est attachée à la famille et reste l'âme dirigeante de la maison"⁵.

Ce souci de préservation de la famille passait, par exemple, par la prise en charge, par les moralistes, de la nature des femmes. Celles-ci en sont venues à incarner la moralité et leur dérogation aux conventions morales restrictives leur valait souvent d'être reléguées à un statut de déchéance. Outre la romanticisation de la famille et la moralisation des comportements des femmes, les réformateurs du XIXe siècle se sont également attaqués à l'épuration de l'éthique sexuelle. Il semblait y avoir au tournant du siècle une volonté, partagée par la majorité des gouvernants, de répression des activités sexuelles extra-maritales ou jugées non naturelles. C'était le cas, entre autres, de la prostitution qui devint non seulement le symbole universel de l'amoralité mais le bouc émissaire pour une variété d'anxiétés engendrées par l'ébullition socio-économique et culturelle de l'époque. L'observance d'un code d'éthique sexuelle rigoureux s'inscrit d'ailleurs dans un courant plus vaste visant à restaurer l'intégrité sociale du Canada (Snell, 1983).

⁴ La Presse, 16 août 1888, article non signé, p.2.

⁵ La Presse, 16 août 1888, article non signé, p.2.

C- LA POSITION SOCIALE DES FEMMES: MUTISME POLITIQUE, TRAVAIL ET FAMILLE.

Un des phénomènes les plus stridents de la deuxième moitié du XIXe siècle est assurément l'émergence de la mère-travailleuse canadienne-française. Depuis les années 1850, il devient de plus en plus fréquent pour les femmes mariées francophones de travailler à l'extérieur du foyer (Cross, 1973). Toutefois, la majorité de ces femmes le font par nécessité. Le bas niveau des salaires dans un grand nombre de secteurs industriels de même que l'instabilité de l'emploi engendrent une insuffisance des revenus des travailleurs et nécessitent de suppléer au manque à gagner à l'aide d'un deuxième salaire; celui de l'épouse. En 1891, 13,4% de la main-d'oeuvre au Québec est composée de femmes qui se répartissent surtout dans les services domestiques et personnels, dans les manufactures, dans les secteurs professionnels (i.e. enseignantes, infirmières) ainsi que dans l'agriculture et le commerce (Collectif Clio, 1982). Pourtant, la conception du revenu de la femme comme étant un revenu complémentaire à celui du chef de famille justifie son maintien à un niveau inférieur à celui des hommes; ce dont les employeurs ne manqueront pas de tirer profit. Les femmes forment donc un groupe de travailleurs qui, quoique particulièrement exploité, encouragea parallèlement l'expansion des industries du vêtement, du textile du soulier et du tabac (Cross, 1973). Le syndicat des Chevaliers du travail ne demeure pas insensible au problème du travail féminin mais procède systématiquement à un questionnement de l'état moral des femmes ouvrières tout en occultant leurs conditions de travail.

Vers la fin du XIX^e siècle, les femmes qui sont un élément important mais docile de la force de travail prennent lentement conscience de leur statut d'infériorité et de la discrimination dont elles sont victimes. Il y a un premier mouvement d'organisation militante à l'intérieur duquel sera recrutée la première génération de féministes.

Les femmes de la fin du siècle dernier sont exclues de la vie politique par habitude plutôt que par interdiction formelle. Elles perdent toutefois leur droit de vote au fédéral en 1849 après que la question ait été débattue en Chambre en 1828 ainsi qu'en 1834 (Dumont-Johnson, 1971). La conception des femmes qui est véhiculée à l'époque fonde la logique politique qui y domine et ce, même si "...Sir John A. MacDonald a proposé, il y a trois ans, de donner droit de vote aux femmes qui ne sont pas sous puissance de mari"⁶. La réaction des messieurs de la Chambre a été sans équivoque, "...le sexe fort n'a pas voulu reconnaître les droits du sexe faible..."⁷. Par ailleurs, le Code Civil établi en 1866 va déterminer pour longtemps le statut de la femme mariée au Québec.

La répression du comportement féminin à l'ère victorienne s'effectue sous la domination masculine de tous les aspects de la vie sociale, que ce soit dans l'Eglise ou dans la vie civile (prêtre, père, mari, législateur). Les hommes du tournant du siècle définissent une nouvelle société et attribuent aux femmes une place particulière

⁶ La Presse, 16 août 1888, article non signé, p.2.

⁷ La Presse, 16 août 1888, article non signé, p.2.

dans celle-ci. Ils les excluent de l'arène publique, déterminent ce qu'elles doivent faire et ne pas faire et les cantonnent dans une sphère où elles seront reines; le foyer domestique.

C'est seulement à la fin du XIXe siècle, en effet, que la femme sera consacrée reine du foyer et ange gardien des valeurs familiales. Cette tradition supposément millénaire est liée à la nouvelle fonction de reproduction et au rôle crucial de maternité qui constituent la "normalité" féminine de l'époque. En fait, "...il n'y aurait pas de progrès réel chez la femme si elle ne continuait pas à faire son devoir et l'enseigner à ses enfants"⁸. L'image que nous laisse la femme canadienne-française au siècle dernier est donc essentiellement celle de la mère.

II- LA PRESSE ET SES DEUX REPRESENTATIONS DE LA CONTREVENANTE.

L'analyse de nos données fait ressortir la rareté des infractions criminelles commises par les femmes et rapportées par le quotidien entre 1886 et 1889. Même si elles y sont retrouvées, elles le sont dans une proportion beaucoup moindre que les délits commis par les hommes. De plus, tant bien même que la presse à grand tirage, qui se développe à compter des années 1880, véhicule une idéologie libérale, il demeure que notre analyse témoigne de l'existence d'un clivage entre cette prise de position idéologique et la représentation plutôt prude des contrevenantes et des femmes victimes de crimes telle qu'effectuée par La Presse. Cette représentation paraît farder

⁸ La Presse, 16 août 1888, article non signé, p.2.

la narration d'un code moral qui corresponde largement à celui tenu à l'égard des femmes à l'époque.

A- LES COMPORTEMENTS "MENACANTS" ET LEUR DESCRIPTION.

Les délits commis par les femmes, à la fin du XIXe siècle, ne sont pas tous dépeints avec le même discours et la même vigueur. Les plus menaçants semblent être les comportements qui froissent la conception victorienne de la nature des femmes tels que le vagabondage, l'ivresse, les "querelles entre femmes", la prostitution et l'infanticide. Ceux qui défient donc le décorum distinctif imposé aux femmes font l'objet d'un plaidoyer médiatique particulier qui a pour effet d'être moralisateur.

Dans la description de ceux-ci prévaut une attitude chevaleresque teintée d'un sarcasme prépondérant. Le discours médiatique de l'époque qui, au départ, est très lyrique, devient plus imagé vis-à-vis l'auteure de crimes. On peut supposer que cette tendance de La Presse serve directement et en partie à construire une image corrompue de la femme qui ne se conforme pas à la conception victorienne de ce que sont ses qualités et son statut. En fait, le sexisme est très répandu dans la presse écrite de la fin du XIXe siècle (Rutherford, 1982). Les éditeurs et les journalistes semblent croire en l'existence de natures différentes pour les deux sexes et, par conséquent, à la division des sphères d'activités selon ces natures. Les clichés qui retraduisent la place des femmes se font ainsi fréquents et incisifs.

A travers des textes tels que;

"Hanna Sanders, femme de Jas Murphy, est accusée d'assaut sur sa fille. La défenderesse est une femme âgée de près de 70 ans mais elle boit quand même à perdre la raison et casse tout chez elle, dans ses moments d'ivresse."⁹

ou;

"...a arrêté cette nuit deux vagabondes, Stella Mitchison et Margaret Brown qui faisaient un tapage infernal sur la rue. Les deux prisonnières sont deux astres errants qui, de mémoire d'homme de police, ont fait bien des évolutions dans leur aventureuse existence."¹⁰

le quotidien parvient, en partie grâce à ce sarcasme, à maintenir les femmes dans une position d'infériorité dont personne n'a à craindre les excès. Les femmes n'étant pas perçues comme étant des interlocuteurs au même titre que les hommes, elles sont décrites en des termes acerbes qui semblent avoir pour effet de rendre la dérogation visible et ouvertement méprisée de manière à mieux disséminer la proscription et rétablir l'ordre.

L'usage du ton moqueur paraît aussi avoir comme conséquence indirecte la dichotomisation de la bonne et de la mauvaise femme. Par l'emploi de qualificatifs

⁹ La Presse, 1 mars 1886, p.4.

¹⁰ La Presse, 13 juillet 1886, p.4.

manichéens, La Presse semble procéder à la propagation populaire de ce que doivent être les comportements féminins appropriés et à la dénonciation de ceux qui sont contre nature. Par exemple, l'extrait;

"Un coup de couteau termine une chicane entre deux jeunes filles...Sarah Bird et Rebecca Parker. Rebecca, un couteau à la main s'élança sur sa soeur ...elle était sous l'influence de la boisson, se grisa et vint faire des remontrances à la brave Sarah. La blessée dit que sa soeur est une ivrognesse. La belliqueuse Rebecca [a] pris la fuite."¹¹

relève bien la division que le quotidien effectue entre la brave fille et celle qui, à cause d'un vice sérieux, se porte à des actes en opposition directe avec sa nature de femme maternelle et bienveillante.

Tout en faisant quand même l'objet d'un discours sarcastique, certains autres délits semblent visiblement minimisés à un niveau pittoresque dans ce qui paraît être une volonté de perpétuer une conception de la nature affable des femmes en mettant en relief l'existence de son antithèse; la mégère. Ainsi des représentations comme;

"Cette antipathie est née de vieilles rancunes à propos de causette. Les deux belles-soeurs se rencontrèrent et après quelques pourparlers violents, les antagonistes s'échauffèrent et Marguerite fondit sur Joséphine, la saisit par son jupon en lui tenant les propos les plus

¹¹ La Presse, 16 janvier 1889, p.4.

injurieux. [Elle] secoua violemment son affectionnée parente."¹²

suggèrent qu'à travers la visualisation que le quotidien opère de ces incidents il évoque une atmosphère particulière qui, tout en rendant le comportement risible, permet de lui imputer une valeur morale assurée soit celle de faire connaître le mal pour mieux rétablir le bien.

Un autre élément semble émaner assidûment du discours sur les infracteurs soit, la description physique de celles-ci. Ces textes médiatiques, encore une fois très imagés et riches en métaphores, paraissent avoir deux effets principaux. Lors de descriptions physiques du type;

"Deux grandes et fortes filles de vingt à vingt cinq ans ont comparu...sous accusation d'ivresse et tapage. Maggy M. et Mary F. se présentent devant le juge emmitoufflées, emplumées, l'oeil hardi, la bouche rieuse et d'un air plein de mépris. Un sourire accueille cette décision et les deux fleurs du mal se retirent fièrement."¹³

il est possible de dégager le premier effet soit la justification, de façon sous-entendue, du passage à l'acte par la présence de caractéristiques physiques desquelles émanent l'audace et l'infamie de ces femmes. Les violatrices des normes féminines victoriennes

¹² La Presse, 9 février 1886, p.4; 30 mars 1886, p.4, etc. De manière à alléger le texte à venir, plusieurs citations pertinentes seront dorénavant notées ainsi.

¹³ La Presse, 22 février 1886, p.4.

semblent aussi fréquemment dépeintes à l'aide d'une étiquette masculine. En outre, elles se voient affublées de caractéristiques perçues comme étant l'apanage des hommes;

"Margaret Hodson...accusée d'avoir été trouvée ivre...dans la rue. D'une voix rauque et avec un accent masculin très prononcé...cette malheureuse quête et boît depuis 15 ans."¹⁴

Il est concevable que les femmes de la fin du XIXe siècle qui s'adonnent à des comportements ou à des vices perçus comme étant strictement masculins -- comme l'intempérance (Gordon, 1988) -- soient décrites en ces termes. Cette pratique pourrait avoir comme effet de dissocier de façon plus notoire la moralité de la vraie femme de la faiblesse pécheresse qui appartient à l'homme.

Le second effet de la description des caractéristiques physiques des infracteurs complète le premier. Ici, les inventaires physiques permettent d'ajouter une certaine crédibilité à l'image de la contrevenante dépravée. Des énumérations comme celle ci-dessous s'adressant aux prostituées;

"Le troupeau présentait un aspect qu'on appelle généralement étrange. Des blondes, des brunes, des noires, des blanches, des grasses, des maigres, des faces bourgeonnées, toutes douées d'une laideur remarquable, il y en avait pour tous les goûts. Cette cohorte de figures célestes se dilatèrent d'un pudique ricanement et animées d'une colère, toutes s'écrièrent

¹⁴ La Presse, 3 avril, 1886, p.4.

en chœur: "non coupables".¹⁵

entraînent vraisemblablement l'accentuation de l'anomalie ou de la déchéance physique et semblent construire un lien entre cette dernière et la dépravation morale de ces femmes qui contreviennent à l'ordre fixé pour elles par d'autres. Cette idée d'avilissement moral des infracteurs se détecte, entre autres, dans les références pléthoriques que le quotidien fait aux tentations du démon ainsi qu'à l'affiliation aux "échantillons les plus dégradés de la populace".

Le phénomène de la prostitution est plutôt singulier et mérite d'être souligné plus attentivement. A la fin du siècle dernier, il fait l'objet d'une répugnance morale populaire et généralisée et devient le symbole le plus cuisant du péché féminin (Gordon, 1988). L'abondance des cas de prostitution rapportés par La Presse entre 1886 et 1889 de même que les propos particulièrement diffamants tenus à l'égard des contrevenantes semblent suggérer que le quotidien emboîta le pas aux revendications d'épuration des mœurs promulguées par les réformateurs de l'époque.

La prostitution pouvait sembler le seul exutoire possible pour certaines jeunes filles ayant été victimes de délits sexuels, étant donné l'absence de support et la ségrégation sociale dont elles faisaient l'objet des suites de leur victimisation. Pour certaines autres, la prostitution était une façon de gagner sa vie qui, malgré la réprobation sociale qui l'entourait, avait au moins l'avantage de procurer des revenus

¹⁵ La Presse, 7 août 1886, p.4.

habituellement plus intéressants que ceux que les femmes pouvaient toucher sur le marché du travail à l'époque. Pourtant, dans cette société où la pauvreté est perçue comme découlant de considérations individuelles [ou tout au plus familiales], il n'en est pas autrement de la prostitution. Or, la débauche des jeunes filles est effectivement dépeinte comme étant le résultat d'une faiblesse intrinsèque, fondamentalement morale, exacerbée par des conditions familiales;

"Une belle jeune fille de 14 ans, Clarisse Lord...a été tirée...de la maison de dame Papole. Clarisse, à qui sa mère faisait endurer des mauvais traitements...[a choisi de] se livrer aux instincts pervers d'une nature corrompue par une éducation déplorable."¹⁶

Dans notre corpus, le vocabulaire médiatique se prêtant à la représentation des prostituées paraît beaucoup plus incisif qu'il ne l'est pour les autres délits qui menacent le décorum féminin. Les textes semblent plus imprégnés de dédain pour ce type de contrevenantes comme le souligne bien l'extrait suivant;

"Rosanna Angers, demeurant sur les trottoirs des rues St-Laurent et Vitré, parfois s'hébergeant dans un bouge de cette dernière rue faisait sa ronde vers les dix heures hier soir. Le vieil oiseau blanc se plaisait, au milieu de la tempête, à franchir les giboulées et les groupes de flâneurs, donnant de l'aile à droite et à gauche. Un grand blond la charma...L'amant rivalise de courtoisie et conduit sa conquête

¹⁶ La Presse, 22 janvier 1889, p.4; 19 janvier 1889, p.4; 11 mai 1886, p.4, etc.

...dans une cellule...Le galant était le
Constable Gaudry, habillé en bourgeois."¹⁷

Ce ton méprisant à l'égard des prostituées se combine non seulement à de la dérision, comme le suggère l'article sus-mentionné, mais aussi à des propos étrangement racistes dont l'objet semble être moins la discrimination raciale que l'accentuation de l'image flétrie de la prostituée;

"Une des galantes africaines qui orment
Montréal assombrissait la cour du Recorder
de sa noire présence ce matin. Un malen-
tendu avec son amant...,vieux nègre à tête
grise. Mary tentée par le démon de l'argent
empocha la montre de M. Truce. Presqu'ha-
bituée à ces interrogatoires, la grosse
nègresse ne pâlit pas. On dit qu'elle est
trop visible sur les trottoirs."¹⁸

Cette trop grande visibilité des prostituées fit en sorte que les règlements municipaux ayant trait au vagabondage et au flânage servirent, entre autres, à nettoyer les rues des filles qui n'opéraient pas dans les bouges (Lévesque, 1989). Finalement, affublée de tous les torts moraux, la prostituée en vient à être présentée dans La Presse comme la "femme dangereuse", seule responsable de la dérouté des maris.

La reconstruction particulière de la prostitution qu'effectue le quotidien à l'étude participe, du moins en partie, à la dichotomisation des femmes en deux classes; la

¹⁷ La Presse, 10 janvier 1887, p.4.

¹⁸ La Presse, 24 mars 1887, p.4; 3 septembre 1886, p.4, etc.

mauvaise femme, avec qui les hommes bénéficient d'une plus grande liberté et, la vraie femme, celle qui voit sa respectabilité maintenue de par l'existence même de l'image de la première. En outre, la prostituée immorale en tant que propriété publique peut vraisemblablement faire figure de contrepoids nécessaire à la délimitation d'une catégorie de femmes dont la sexualité, elle, est exclusive.

Le traitement médiatique de la mère infracture est, lui aussi, singulier car les femmes qui s'attaquent à leurs enfants ou à leur mari sont invariablement reléguées à l'extérieur des frontières de la féminité qui prévalent à la fin du XIXe siècle. Quoique les propos de La Presse à cet égard ne soient aucunement sarcastiques, il n'en est pas moins que le délit de ces contrevenantes est perçu et véhiculé comme étant l'oeuvre de la folie; cette seconde nature qui vient confirmer la nécessité de l'ordre culturel. La femme dénaturée qui tue son mari ou ses enfants remet en question les fondements mêmes de l'autorité masculine de l'époque. Cette révolte subversive des femmes peut être des plus menaçante pour les hommes et, par conséquent, elle paraît niée et nommée de telle manière à devenir attribuable à des phénomènes extérieurs à la nature des femmes (i.e. sorcellerie, folie). La volonté, donc, de réprimer toute transgression de l'ordre masculin par une femme paraît reprise d'emblée par La Presse de la période.

B- LES DELITS MOINS REDOUTABLES.

Les infractions qui n'ont pas directement trait à la nature des femmes, telle que définie par la conception patriarcale de la fin du XIXe siècle, sont beaucoup plus rares

dans notre corpus. Rien n'indique cependant que la répression pénale de ces délits soit moins imposante qu'elle ne l'est pour les femmes qui enfreignent les normes de féminité. Une des explications les plus plausibles de la rareté des articles portant sur les vols ou les fraudes, par exemple, vient des considérations sensationnalistes du quotidien¹⁹. Les articles sont beaucoup plus courts et le discours qui y est tenu est plus neutre, moins imagé;

"[la police] a arrêté, la nuit dernière, deux femmes, Marie Louise Cardinal et Joséphine Lemieux sous accusation de vol d'argent...Ces deux belles de nuit ont une réputation peu enviable."²⁰

et;

"Délina Pelletier, employée à la filature de coton d'Hochelaga, a été arrêtée... sous accusation de vol d'une robe de soie. [Elle est] condamnée à trois mois..."²¹

Les extraits ci-haut sont représentatifs des autres du même type recueillis dans notre corpus. Ils révèlent que le discours s'en tient, à quelques exceptions près, à l'énumération des protagonistes, aux accusations portées et au prononcé de sentence.

¹⁹ Notons toutefois que ce type de délit découle systématiquement des opportunités de commission. Les femmes commencent à peine, dans la deuxième moitié du XIXe siècle, à s'intégrer au marché économique ce qui explique peut être, en partie, la rareté des incidences de vol ou de fraude dans La Presse de l'époque.

²⁰ La Presse, 5 janvier 1886, p.4.

²¹ La Presse, 22 mars 1886, p.4.

De plus, la dichotomisation entre la bonne et la mauvaise femme dégagée dans nos propos antérieurs ne semble pas se retrouver dans la représentation médiatique des infracteurs de ce type de délits. La perception plus neutre de ces femmes tend vraisemblablement à refléter certaines des préoccupations principales de la société victorienne québécoise. Tandis que les réformateurs se rallient autour de la revalorisation de la famille et du rôle de la femme dans celle-ci, les énergies, elles, se centrent sur la répression moralisante des violations aux normes de féminité ainsi que sur l'usurpation par les femmes de l'autorité masculine. Les délits n'étant pas proprement liés au rôle dévolu aux femmes paraissent donc occultés ou font l'objet d'un plus grand désintéressement de la part du quotidien, ne rentrant apparemment pas dans leurs critères de sensationnalisme.

Outre cette absence de fractionnement des femmes en deux classes inconciliables dans ce type de délits, il ressort de notre analyse que La Presse n'effectue pas, entre 1886 et 1889 du moins, une référence soutenue au rôle de complice de la contrevenante. Il paraît plutôt subsister une allusion contraire, une vague tendance à admettre -- ou à ne pas remettre en question -- l'existence d'une indépendance et d'une force intérieure portant les femmes à commettre des actes proscrits de façon délibérée et réfléchie sans avoir été entraînées par un acolyte. Cependant, la notion d'irresponsabilité n'est tout de même pas totalement absente du discours du quotidien;

"La jeune fille âgée de 18 ans...a été
arrêtée pour détournement de fonds...
[Elle] est mise avec élégance et sa fi-
gure souriante fait croire qu'elle ne
croit pas sérieuse l'accusation...ou
qu'elle ne se rend pas compte de sa po-

sition."²²

Il est plausible que l'évocation explicite de l'irresponsabilité des infracteurs ne soit utile que dans les récits rapportant des délits non reliés à la sexualité. Ceux qui, au contraire, décrivent des crimes associés à la nature des femmes l'invoquent implicitement en soulevant le spectre de l'amoralité du comportement proscrit.

En somme, la représentation des infracteurs qu'effectue le quotidien La Presse entre 1886 et 1889 tend à suggérer que même s'il adopte une position idéologique dite libérale, sa reconstruction n'en tire pas moins vers une représentation puritaine à l'intérieur de laquelle il tente de légitimer et de disséminer la nouvelle image de la femme-mère, reine du foyer telle que conçue par les entrepreneurs moraux du tournant du siècle.

²² La Presse, 8 janvier 1889, p.4.

III- LES FEMMES VICTIMES DE CRIMES.

La reconstruction que le quotidien opère sur les femmes victimes de crimes présente de façon soutenue un discours sur la faiblesse de celles-ci. Il ressort des données que la femme est dépeinte comme une "pauvre" victime qui subit invariablement un préjudice. On n'y retrouve en aucun cas une allusion à une provocation quelconque de la part de la femme.

A- PREDOMINANCE DE LA VIOLENCE CONJUGALE.

La proportion des femmes battues qui se retrouvent dans notre corpus est considérable. La présence accrue de ce type de délits dans la presse écrite témoigne, sinon d'une tendance sociétale répressive, du moins d'une propension sensationnaliste à les rapporter. Toutefois, le problème de la violence conjugale était régulièrement occulté en tant que tel par les professionnels des agences de protection de l'enfant²³ qui étouffaient une forte prédisposition à en nier l'existence. La réforme sociale dont la classe moyenne de la deuxième moitié du XIXe siècle se montre garante, propose, en outre, de redresser la place de la famille au sein d'une société morale. Entre autres, elle se donne comme tâche de purifier le foyer familial de toute violence physique (Gordon, 1988).

²³ Les plaintes des femmes portées à l'endroit des maris batteurs se faisaient d'usage par l'entremise des agences de protection de l'enfance. Par ailleurs, les plaintes avaient plus de chances d'être considérées comme étant fondées si elles portaient sur des accusations de non-support familial plutôt que de violence directe sur l'épouse (Gordon, 1988).

Ce qui est particulier dans nos données c'est l'importance que prend le discours dénonciateur de la conduite masculine par rapport aux propos tenus sur les femmes victimes de ce type de comportements. En cette fin du XIXe siècle, la notion du mari batteur devient intolérable;

"...sa malheureuse femme est obligée de passer la journée dans une boutique...pendant que l'indigne mari s'enivre et dissipe une partie du salaire de sa malheureuse compagne. Il s'est rendu coupable d'un assaut brutal sur sa femme..."²⁴

* * *

"...en temps d'ivresse, il trouve son épouse amère et le lien conjugal trop lourd...après une soulographie en règle, [il] a battu sa femme hier."²⁵

Cette pratique médiatique semble conforme aux idéaux moraux des réformateurs de l'époque qui suggèrent que la brutalité exercée envers les plus faibles est lâche et qu'elle ne correspond pas aux nouvelles normes de masculinité bourgeoises. Celles-ci exigent le contrôle de soi, la contenance, le règne grâce à l'autorité qui, elle, ne doit requérir aucune violence pour s'imposer (Gordon, 1988). La violence conjugale paraît donc être considérée comme une pratique abjecte et peu honorable et ce, contrairement

²⁴ La Presse, 31 janvier 1889, p.4.

²⁵ La Presse, 18 février 1886, p.4.

aux conceptions communes qui supposent qu'elle était un droit, sinon légitime du moins consenti, du chef de famille.

La reconstruction des cas de violence conjugale que le quotidien effectue passe par l'usage d'un code dichotomique qui présente de façon soutenue le mari comme le bourreau et l'épouse comme la suppliciée;

"[le recorder] a séparé...un mari barbare...un monstre à la figure humaine, de son épouse qu'il maltraitait. La victime a perdu patience le matin du jour de l'an 1887...[où] il la roua de coups. Il a fait une martyre de sa femme. Le juge parla avec indignation de cette férocité révoltante...[de cet] exemple de sauvagerie."²⁶

Il est à noter que la femme battue est habituellement absente du discours tenu par La Presse à propos de la violence qui lui est faite. Tandis que dans la première moitié du XXe siècle les femmes se sont vues attribuées le blâme et la responsabilité de la situation de violence dans le ménage (Schur, 1983; Gordon, 1988), celles de la fin du XIXe siècle étaient plutôt perçues comme les victimes impuissantes et désemparées des maris batteurs;

"Il demanda de l'argent à sa femme qui était couchée. Sur son refus, il l'a sorti [sic] du lit et l'entraîna dehors en la battant et l'injuriant. Il s'élança pour donner une nouvelle dé-

²⁶ La Presse, 12 janvier 1889, p.4.

gelée à sa chère moitié..."²⁷

L'absence de propos sur la femme de même que la récurrence manifeste d'un discours médisant à l'endroit du mari agresseur semblent avoir pour effet de véhiculer une vision particulière de la victime; celle de l'ange sans défense victime d'un crime qui, lui, est régulièrement dépeint comme étant odieux. C'est ainsi que, contrairement à la femme victime qui, elle, est laissée dans l'ombre, la reconstruction de l'atrocité du délit paraît occuper une place importante dans la stratégie médiatique. L'amplification de l'immoralité des comportements du mari laisse supposer que le quotidien participe à la diffusion de la nouvelle image masculine promulguée par les réformateurs de la période.

Entre 1886 et 1889 lorsque La Presse discute de la femme victime de violence conjugale, ce n'est qu'en termes du déshonneur dont elle est l'objet au moment de la dénonciation du délit;

"A bout de force et de patience elle s'est enfin résignée à subir l'humiliation d'une arrestation, d'un procès et d'une sentence."²⁸

En rendant leur insatisfaction publique, les femmes battues attaquent le mythe de la famille heureuse et défient les normes sociales qui condamnent la séparation maritale et encouragent la soumission de la femme vertueuse. Au XIXe siècle, la

²⁷ La Presse, 9 mars 1886, p.4.

²⁸ La Presse, 31 janvier 1889, p.4.

victimisation des épouses par des maris brutaux pouvait bien signifier davantage la vertu que la faiblesse. Les femmes qui subissent l'abus semblent beaucoup plus louangées que celles qui dénoncent ou quittent leur mari. La reconstruction qu'opère le quotidien de ces cas particuliers met effectivement l'emphase sur la dénonciation comme l'ultime recours des femmes violentées. L'image de celles-ci en est une de la femme qui a accompli son devoir d'épouse en résistant le plus longtemps possible aux excès du mari;

"Ce ménage est un véritable enfer. Tous les jours des scènes de pugilat se renouvellent mais...les choses ont dépassé les limites ordinaires, la femme ayant reçu à la tête une blessure grave, s'est décidée à faire arrêter son époux."²⁹

* * *

"Celle-ci a déclaré que depuis cinq ans elle est en butte aux persécutions de son mari. [Il] a proféré contre elle des menaces qui l'ont effrayée et elle s'est enfuie du toit conjugal."³⁰

Ces extraits semblent suggérer que plusieurs des vertus féminines mises de l'avant au tournant du siècle (et vraisemblablement reprises par La Presse), comme l'obéissance et la complaisance, mais aussi la discipline, la responsabilité et la loyauté peuvent supporter la victimisation des femmes.

²⁹ La Presse, 20 mars 1886, p.4. Le souligné n'apparaît pas dans l'article original.

³⁰ La Presse, 9 avril 1886, p.4.

D'entrée de jeu, la période de 1886 à 1889 est régulée par une loi particulière portant sur les voies de fait contre les femmes. Toutefois, cette infraction sommaire paraît rarement utilisée dans les cas de violence conjugale. En effet, les accusations pour voies de fait contre les femmes passent de 18 en 1887 à 52 en 1899 et ce, pour l'ensemble du pays³¹. Il s'avère plausible que cette assez lente progression des accusations cache une autre pratique, moins rigoureuse mais tout de même répressive. Etant donné que la période est aux campagnes de tempérance et que la violence de l'homme est perçue comme étant la cause directe de son vice dipsomane, il devient probable que celui-ci soit plus souvent accusé d'ivresse et de tapage que de voies de fait contre son épouse. Par ailleurs, les femmes qui font éventuellement face à un retrait du support financier advenant le départ du mari du foyer familial sont confrontées à trois possibilités; elles n'accusent leur époux que d'assaut simple³², portent plainte pour non-support familial ou retirent tout simplement leurs doléances. Il n'est donc pas certain que la pléthore des cas de violence conjugale retrouvés dans notre corpus soit dûe exclusivement aux tendances sensationnalistes de La Presse, elle paraît témoigner plutôt d'une préoccupation particulière à l'époque pour ce type de comportement répréhensible.

La conception des libertés qui est dominante dans le XIXe siècle en est une qui prône les droits individuels contre l'Etat. Cette mentalité participe à l'attribution de

³¹ Canada, Annuaire statistique, 1899, pp.581-596.

³² Les voies de fait simples sont des accusations sommaires tandis que celles faites contre les femmes sont des accusations libellées en 1899. Canada, Annuaire statistique, 1899, pp.581-596.

droits aux chefs de familles et fait en sorte que le foyer reste privé et inviolable. Ainsi, l'évocation des droits à la vie privée ont-ils permis de supprimer la garantie publique de ces libertés pour certains individus, en l'occurrence les femmes. Etant donné que l'interaction entre mari et femme était perçue comme l'apanage du domaine privé, les autorités légales ont été hésitantes à intervenir lors de disputes familiales étant donné que "the sanctity of the family home pervades the world of law enforcement..." (Martin, 1977 dans Schur, 1983:162). Or, entre 1886 et 1889, La Presse dénonce fébrilement la violence faite aux épouses et propage une image immorale du mari batteur. Les diverses études féministes portant sur le sujet ne semblent pas faire état de cette période historique où, contrairement aux positions qui y sont adoptées, la violence conjugale ne demeurait pas dans le privé mais faisait plutôt l'objet d'une dénonciation médiatique virulente au Québec.

B- LES DELITS D'ORDRE SEXUEL.

Quoique les infractions d'ordre sexuel soient un peu plus parcimonieuses dans notre corpus, il n'y a aucune raison de croire que les femmes en furent spécialement épargnées au tournant du siècle. Les articles qui rapportent ce type de comportement décrivent avec véhémence la lâcheté de l'acte. L'agresseur -- le "misérable", la "brute", le "bourreau", le "vaurien", le "bandit" -- est représenté comme l'instigateur amoral d'un crime odieux, d'une "tentative infâme" délibérée. Malgré l'usage d'un vocabulaire imagé dans la représentation désobligeante de la personne désaxée qu'est le contrevenant, le discours véhiculé par La Presse reste muet sur les détails de l'affaire.

En effet, tandis que les victimes sont nommées -- même si elles sont mineures --, le délit lui-même n'est aucunement décrit de sorte qu'il est ardu, voire impossible, de déterminer le type d'agression qui a été commis;

"Mlle Lévesque s'aperçut qu'elle avait affaire à un misérable qui l'avait trompée. Ce qui se passa, pendant trois heures, ne peut guère se raconter mais qu'il nous suffise de dire que la jeune fille faillit être la victime des tentatives de ce bandit."³³

La terminologie floue et variable qui se dégage du discours déficitaire et troué utilisé par le quotidien permet de supposer que le puritanisme de l'époque influe vraisemblablement sur la reconstruction qu'il opère des agressions sexuelles. Par exemple, le concept du viol -- qui existe dans la loi criminelle de l'époque³⁴ -- paraît totalement occulté des propos médiatiques. Les journalistes et les propriétaires du quotidien semblent lui préférer des allusions vagues telles que "attentat" et "assaillir honteusement". De plus, l'agression sexuelle qui est rapportée par La Presse ne peut l'être qu'en raison d'une dénonciation de la part de la victime qui, elle, fait face à une répression acharnée de ses comportements qui sont contraires aux standards de féminité. En somme, l'assainissement des normes sexuelles qui est souhaitée à cette époque encourage la publicisation des comportements jugés inacceptables. Par contre, le puritanisme et l'ascendant religieux qui imprègnent toute la période font en sorte que

³³ La Presse, 9 juillet 1886, p.4; 25 mai 1886, p.4; 4 juillet 1889, p.3, etc.

³⁴ Canada, Annuaire statistique, 1886, vol. II, chap. XIII, para. 702-722.

cette dénonciation, de la part du quotidien, contourne par divers louvoiements les événements tels qu'ils se sont produits.

La représentation médiatique des délits sexuels passe aussi par la reconstruction de l'image de la victime qui se voit invariablement décrite comme étant 1) un être faible et sans défense;

"...épouvantée, la jeune femme voulut appeler au secours: elle n'en eut pas le temps; il lui mit le couteau sur la gorge...La malheureuse femme resta paralysée et n'eut pas la force de résister à la violence de son brutal beau-frère."³⁵

* * *

"Voyant qu'il avait affaire à une personne timide et ignorante des usages de la ville, Lippé conclut de suite un plan diabolique: flétrir cette enfant qui se confiait à lui"³⁶

2) un être non-provocateur;

"Mlle Emond de Lachine était au cimetière à arroser des fleurs sur les tombes de son père et de sa mère...[quand] elle fut interpellé [sic] par un inconnu. Elle refusa ses propositions et fut assaillie par le vaurien."³⁷

³⁵ La Presse, 21 mars 1888, p.4; 19 janvier 1886, p.4; etc.

³⁶ La Presse, 21 août 1888, p.1.

³⁷ La Presse, 28 mai 1886, p.4.

3) une femme innocente et crédule;

"Ne le connaissant pas, elle commit cependant l'imprudence de l'accueillir et poussa la complaisance jusqu'à boire deux fois avec lui..."³⁸

Cette conception mystique de la victime correspond dans une large mesure à la place générale des femmes de l'époque. Dans une société où l'honneur et la chasteté féminine sont des vertus essentielles, il devient justifiable, pour le quotidien à l'étude, de représenter la femme victime de crimes comme la protectrice des valeurs morales. Par ailleurs, la narration du code moral dont font état les récits de crimes nécessite l'opposition de qualificatifs qui créent l'exemplarité. En d'autres termes, l'usage d'un code dichotomique qui élève la fille innocente et romanesque contre son agresseur bestial et obsédé permet non seulement de véhiculer des avertissements moraux plus ou moins déguisés mais aussi de prendre l'exemplarité de la femme victime comme un des bastions de la culture mâle et, par conséquent, de perpétuer le rôle et la place dans lesquelles les réformateurs veulent ségréger les femmes.

* * *

³⁸ La Presse, 22 janvier 1889, p.4; 9 juillet 1886, p.4; 21 août 1888, p.1; etc.

La représentation qui est faite des infracteurs et des femmes victimes de crimes par La Presse entre 1886 et 1889 semble bien illustrer la position occupée par les femmes pendant cette période. Les espoirs victoriens de disséminer l'image d'une femme sans orgueil et sans agressivité de même que les innombrables restrictions imposées au comportement féminin à l'époque font en sorte que les femmes deviennent particulièrement vulnérables aux écarts de conduite. Les évaluations sociétales du comportement sexuel reflètent non seulement le contexte socioculturel mais également le caractère général des relations entre les sexes qui priment à cette époque. La perception des infracteurs, de même que la réaction qu'elles suscitent, paraît dépendre largement de l'acceptation ou non de leurs délits en tant qu'appropriés ou inappropriés à leur sexe. Ainsi, les crimes qui défient le décorum féminin soulèvent plus de passions -- et par conséquent plus de mépris -- que certains autres jugés plus neutres.

Dans la même veine, la connotation apologétique qui se retrouve de façon persistante à l'égard des femmes victimes ne nous semble pas témoigner d'une ambition iconoclaste de la part du quotidien mais, au contraire, perpétue, par la rhétorique de son exemplarité, une mythologisation de la femme telle que souhaitée par les réformateurs de la fin du XIXe siècle.

CHAPITRE IV.

LA FEMME "LIBEREE": LA MODERNISATION ET LE LIBERALISME DU XXe SIECLE

I- APERCU HISTORIQUE.

A- LES SOUBRESAUTS DE L'ECONOMIE QUEBECOISE.

Suite à une longue phase d'ajustements socio-économiques, l'Occident de même que le Québec entrent avec enthousiasme, avec le XXe siècle, dans une ère de croissance vertigineuse. C'est l'époque nommée par les historiens d'âge d'or du capitalisme; période synonyme de progrès économiques et sociaux. Tandis que le secteur secondaire se stabilise, le primaire perd de l'importance au profit du tertiaire qui subit une ascension rapide dans ces premières décennies du XXe siècle. Cette montée du secteur tertiaire favorise la croissance et la domination des centres urbains où, déjà au début du siècle, la moitié des Québécois s'agglutinent.

Cependant, la crise de 1929 voit s'écrouler les grands rêves bourgeois de prospérité. La remise en question qu'elle suscite des fondements économiques et idéologiques du capitalisme n'a d'égal que le marasme profond dans lequel se retrouve le chômage au pays. Alors qu'en 1930 le nombre de sans-emploi passe à 10%, plus du quart de la main-d'oeuvre canadienne ne travaille plus en 1933 soit au plus profond de la crise (Linteau et al., 1989a). La population du pays fait face à une absence quasi totale de mesures de sécurité sociale³⁹ et cette insuffisance étatique force les travailleurs -- ruraux et urbains -- à se tourner vers les organismes de charité privés et publics.

³⁹ Les pensions de vieillesse sont implantées en 1927 par le gouvernement canadien.

L'intervention ponctuelle de l'Etat qui caractérisa la période de crise a fait place, vingt ans plus tard, à une gestion globale de l'économie. L'implantation d'une politique keynésienne de gérance économique annonce l'avènement de l'Etat-Providence. Le Québec, quant à lui, s'oppose féroce­ment à cette orientation et maintient une stratégie traditionnelle d'interventions ponctuelles et de faible contrôle étatique. Or, le profond conservatisme de l'Union Nationale -- et de son chef Maurice Duplessis -- en matière économique et sociale entraîne des décalages sérieux face au reste du pays. Ses politiques se concentrent exclusivement à l'intérieur des champs traditionnels qui furent privilégiés depuis un demi siècle; les richesses naturelles, la voirie et l'agriculture.

Avec la chute de l'Union Nationale et la prise de pouvoir de l'équipe libérale de Jean Lesage en 1960, le Québec entre dans un processus accéléré de modernisation. Le mode de vie urbain rejoint l'ensemble de la population, même celle du monde rural et, avec l'arrivée de la génération du baby-boom, la main-d'oeuvre rajeunit, se spécialise, se diversifie et se féminise. La tertiarisation est fulgurante et se centre surtout dans le secteur des services (Linteau et al., 1989b).

Après vingt ans à l'intérieur desquels les idéaux de la Révolution tranquille [réformisme, libéralisme et nationalisme] imprègnent la société québécoise, les années 1980 amènent une remise en question de l'Etat-Providence. On assiste à un nouveau conservatisme comme en témoigne l'élection de Reagan (Etats-Unis), de Thatcher (Grande-Bretagne) et de Mulroney au Canada en 1984. Les gouvernants prônent dès

lors l'individualisme, la discipline, la rationalité économique et, par dessus tout, la stabilité et le statu quo.

B- L'EVOLUTION DES CADRES IDEOLOGIQUES: LA MORALITE "REVUE ET CORRIGEE".

Tout comme à la fin du XIXe siècle, l'idolâtrie de la famille prédomine au début du siècle suivant. Les groupes religieux et politiques s'inquiètent des effets possibles de la modernisation sur l'institution familiale. Plus celle-ci est menacée plus les appels aux traditions et au rôle de maternité des femmes se font virulents. L'Eglise catholique québécoise encadre ses ouailles de façon serrée et calque son discours sur l'idéologie clérico-nationaliste. Celui-ci s'articule autour du regret d'un passé idyllique et manifeste son inquiétude face à la nouveauté, quelle qu'elle soit. En outre, l'effritement de la famille engendre une levée de boucliers et inspire une profusion de textes descriptifs, mais surtout prescriptifs, à l'égard de la femme; clef de voûte de cette institution en péril (Lévesque, 1989).

La dépression économique de 1930 suscitera, à son tour, le désarroi et le regret du passé. Cette angoisse provoque une ébullition idéologique et encourage le foisonnement de groupes nationalistes. Les institutions et les mœurs sont pris d'assaut par le discours de l'époque qui dénonce l'ébranlement des valeurs et la fragilité des traditions. Dans cette veine, les comportements les plus désavoués persistent à être ceux qui menacent le plus les bases de la famille. Tandis que les interdits sont repris par le clergé et disséminés en chaire, l'appareil judiciaire, lui, se charge de préserver

la vertu et la sexualité féminine⁴⁰. En somme, des impératifs économiques et des considérations nationalistes sous-tendent, en 1930 du moins, des positions maternalistes à l'égard des femmes.

Les souvenirs de la crise et des horreurs du deuxième conflit militaire mondial favorisent l'expression de nouvelles idéologies. Le nationalisme traditionaliste incarné au Québec par Duplessis devient de moins en moins conforme aux impératifs de la nouvelle prospérité qui fait suite à la guerre. Il se retranche donc dans un discours autoritaire fermé à toute discussion. Le caractère réactionnaire de cette idéologie et le triomphalisme de l'Eglise dans les années 1950 stimulent la diffusion ambiante d'une certaine image de la féminité. Tout en conservant ses rôles traditionnels, le travail ménager de la femme s'allège et lui laisse plus de temps pour suivre de près l'éducation des enfants ou s'adonner à des activités de loisir; c'est l'ère de la mystique féminine.

L'avènement de la Révolution tranquille marque un point tournant au niveau des comportements et des attitudes. Les remises en question du modèle traditionnel qu'effectue la génération du baby-boom font évoluer les mœurs et suscitent des transformations profondes dans les conceptions de la famille et du mariage (Linteau

⁴⁰ La prostitution [qui est une activité sexuelle extra-maritale et donc condamnable] est florissante à l'époque mais fait l'objet d'une certaine tolérance de la part des autorités judiciaires (Lévesque, 1989). Ceci semble contraster avec la virulence du discours répressif tenu sur la sexualité des femmes. Peut être la prostitution ne menace-elle pas directement la stabilité familiale?

et al., 1989b). Pourtant, les élites québécoises continuent à perpétuer des valeurs culturelles et familiales qui sont anachroniques (Gagnon, 1974). Le ton paternaliste et méprisant qui imprègne leurs discours idéologiques n'a d'égal que l'admiration qui est portée à la femme-mère, la femme-épouse, la femme-femme.

Les années 1980 semblent marquer une certaine rupture du point de vue idéologique (Linteau et al., 1989b). Une désaffectation importante paraît se produire à l'endroit des idéologies qui valorisaient, dans les années 1960 et 1970, les mouvements collectifs d'opposition à l'ordre établi. Actuellement, le Québec passe vraisemblablement par une phase de ralentissement des contestations, de recul discursif et de réajustement idéologique.

C- LA POSITION SOCIALE DES FEMMES: EXPECTATIVES ET MILITANTISME.

L'essor de l'industrialisation et l'urbanisation qui l'accompagne au début du XXe siècle, fait des femmes un des groupes les plus honteusement exploités sur le marché du travail. Ce contexte général de discrimination et d'inégalité provoque une prise de conscience de leur situation injuste et les femmes songent à s'organiser. Cependant, étant donné qu'elles sont définies comme épouses, mères et ménagères, les québécoises ne jouissent pas de la même liberté d'action que leurs consoeurs anglophones qui n'ont pas à transiger avec un clergé catholique dont l'hostilité, ouvertement manifestée face au travail des femmes, condamne les organisations féministes. Pourtant, le féminisme québécois connaît un essor rapide dans les premières

décennies du XXe siècle (Lavigne et al., 1975-1976). Ses luttes se concentrent toutefois sur la famille et le foyer c'est-à-dire sur la place naturelle des femmes.

Dans les années 1930, les femmes sont toujours cantonnées dans une image idéalisée de la mère. La sexualité féminine n'a qu'un but; la maternité vertueuse, qui doit être prolifique par surcroît. Le discours mâle tente encore de donner une illégitimité au travail des femmes et, il atteint une certaine véhémence durant la crise; période où les travailleuses sont critiquées parce qu'elles privent les pères de familles, chômeurs, d'emplois rares. L'état religieux devient donc pour beaucoup de femmes une alternative au célibat non-consacré leur permettant ainsi de faire carrière sans être l'objet de l'intransigeance de l'époque; la femme non-mariée étant considérée comme un fléau de l'humanité (Collectif Clio, 1982). Dans les années 1930, les femmes commencent aussi à revendiquer l'obtention du droit de vote provincial et ont une participation active et militante au sein des syndicats⁴¹.

Après la guerre de 1939-1945, les autorités sanctionnent de nouveau le travail des femmes, à cause du retour massif des soldats, et les persuadent que la carrière de bonne ménagère est leur salut, leur bonheur. Jusqu'à la fin des années 1950, tout un vocabulaire mystico-religieux s'attache à convaincre les femmes de leur noble mission⁴².

⁴¹ Notons qu'avant 1937, les femmes ne sont toutefois qu'en faible minorité dans les unions (Collectif Clio, 1982).

⁴² L'implantation des allocations familiales -- adoptée en 1944 et mise en vigueur l'année suivante -- consacre, en partie, cette volonté d'attirer les femmes dans le foyer domestique.

La joie plutôt que le sacrifice d'être épouse et mère est mis de l'avant. On vante la femme moderne, compétente et dynamique qui sait allier beauté, goût, éducation des enfants, support moral du mari et loisirs. Cette mythologisation de la mère québécoise marque un retour à des valeurs plus traditionnelles. Aussi, il ne semble plus y avoir d'associations féministes après l'obtention du droit de vote en 1940, la question féminine étant apparemment jugée résolue.

Une des transformations les plus significatives de la période de la Révolution tranquille est la participation accrue et permanente des femmes au monde du travail et ce, même pour la femme mariée. Les syndicats et les groupes de femmes prennent conscience de l'inégalité dont souffrent les travailleuses et revendiquent -- quoique timidement -- des changements aux structures de travail. Les années 1960, et surtout la décennie suivante, sont témoins d'une action concertée des femmes en vue de l'amélioration de leur statut. Le féminisme qui s'était vraisemblablement tu depuis la guerre resurgit et connaît une expansion sans précédent. L'image populaire des femmes [corps de mère et corps sexuel] de même que leur rôle quotidien [subordonnée et auxiliaire] sont implacablement dénoncés. Les questions relatives à leur situation générale en société acquièrent une place de premier choix sur tous les plans de la vie au Québec que ce soit social, politique, économique ou idéologique.

Le féminisme glorieux des années 1960 et 1970 entre dans une période de recul et de remise en question au cours des années 1980 (Linteau et al., 1989b). Il semble être en crise et arrive difficilement à mobiliser les jeunes. Il témoigne d'un

essoufflement qui cadre bien avec la rupture idéologique qui caractérise les années 1980. La désaffectation qui subsiste à l'endroit des idéologies au Québec semblerait avoir des contrecoups sur les revendications féministes qui, pourtant, pourraient se faire virulentes à l'égard des conditions de travail des femmes encore aujourd'hui car, en effet, sept professions et métiers mal payés rassemblaient toujours, en 1981, 60% de la main-d'oeuvre féminine au Québec; sténodactylo, commis, serveuse, vendeuse, ouvrière de textile, infirmière et enseignante (Linteau et al.,1989b).

II- L'EVOLUTION DE L'IMAGE MEDIATIQUE DE LA CONTREVENANTE AU XXe SIECLE.

La représentation de l'image des infracteurs que construit La Presse depuis sa création en 1884 a fait l'objet d'une progression généralement positive, plus neutre, moins méprisante. Cependant, cette évolution ne fut pas tout à fait continue car nos données indiquent qu'en 1970 La Presse paraît effectuer un retour en arrière vers une reconstruction plus sarcastique de l'image des contrevenantes.

Par ailleurs, la division retrouvée à la fin du XIXe siècle entre les crimes "menaçants" et les autres auxquels la presse écrite semble plus indifférente n'est pas identifiable au XXe siècle. Tandis qu'au siècle passé La Presse rapporte majoritairement le vol, le vagabondage, l'ivresse, la prostitution et les querelles de femmes, notre corpus du XXe siècle suggère qu'elle s'attarde le plus souvent sur le meurtre, le vol et la fraude.

A- SARCASME ET MEPRIS.

Le discours acerbe qui est flagrant dans La Presse à la fin du XIXe siècle à l'égard de l'infractionnaire semble être en perte de vitesse considérable entre 1986 et 1989. En fait, la dérision est peu présente et ne peut nous permettre de dégager là une tendance soutenue et persistante de la part du quotidien. Cette quasi-absence de propos sarcastiques à l'endroit des contrevenantes pourrait être imputée, en partie, à une sensibilisation médiatique à la nouvelle crédibilité que gagnent la parole et les actions des femmes depuis les années 1970. Elle pourrait aussi être attribuable à une immunisation croissante des médias face aux crimes commis par les femmes, ce qui rendrait plausible le désintéressement progressif de La Presse pour la raillerie. Notons toutefois, la présence -- même parcimonieuse -- d'insinuations teintées de condescendance comme l'illustre bien l'extrait suivant;

"...les deux agents de la moralité trouvaient un étudiant de 25 ans complètement nu et la peu chaste Manon ne portant qu'une "guêpière" dont le noir faisait un affriolant contraste sur ses chairs."⁴³

Tandis qu'à la fin du XIXe siècle, le sarcasme imprégnait tout le discours médiatique tenu à l'endroit des infractionnaires, déjà en 1910 il semble se faire un peu moins persistant mais paraît tout de même être réservé à la reconstruction des délits ayant trait à la sexualité des femmes;

⁴³ La Presse, 1 février 1986, p. A17.

"Porter le pantalon et l'habit d'homme pendant une quarantaine d'années et ce sans se faire découvrir, n'est pas un fait ordinaire. William alias Adéline ...déclara à brûle pourpoint qu'elle était du sexe féminin et qu'elle avait horreur du sexe laid. Elle demanda... à être traitée comme tous les membres du beau sexe."⁴⁴

Aux débuts de la dépression des années 1930, le quotidien ne fait toutefois pas usage de sarcasme dans sa représentation des infracteurs. La récurrence des qualificatifs méprisants de 1886-1889 et de 1910 n'est pas ressortie de l'analyse de notre corpus pour 1930. Les textes sont souvent courts et plus neutres. Les statistiques du Québec de 1929 à 1940 semblent indiquer que la criminalité féminine de l'époque est d'abord sexuelle (Lévesque, 1989), cependant La Presse paraît avoir d'autres intérêts que la dénonciation de ces comportements sexuels illicites ou immoraux. En effet, notre corpus relève une abondance de vols, quelques affaires de vice et ce qui semble être une course contre le communisme. Les cas de vols sont particulièrement intéressants car, même si au début des années 1930 20% de la population active est constituée de femmes, certains efforts de l'époque visent à donner une illégitimité à leur travail, soulignant qu'elles s'approprient les emplois de pauvres chômeurs, pères de famille. Or, malgré ses propos neutres La Presse paraît entériner cette idéologie traditionaliste en rapportant assidûment les vols commis auprès des employeurs par leurs employées.

⁴⁴ La Presse, 10 janvier 1910, p. 14; 12 février, p.19; 15 mars, p.14; etc.

Tandis que La Presse d'après guerre diffuse un discours où les propos méprisants à l'égard des contrevenantes s'avèrent totalement absents, en 1970 -- soit en pleine expansion du mouvement des femmes -- les articles concernant les infracteurs sont l'objet d'une attitude réactionnaire criante. Le sarcasme se fait des plus virulent et le vocabulaire très imagé qui y est utilisé rappelle les propos acerbes de 1886-1889. La dérision à l'endroit de "ces dames" s'effectue de façon évidente mais ce, à l'égard de certains crimes seulement, soit les atteintes au rôle et à la nature des femmes;

"...les temps sont durs pour tout le monde y compris ces dames de petite vertu et leurs compagnons. ...[D]ans l'ex-quartier malfamé...le pauvre homme [a] cru que les charmes de Lorraine n'avaient rien d'inquiétant."⁴⁵

Cette recrudescence de la dénonciation des "jeunes filles aux mains agiles et souvent erratiques" ou encore d'autres comportements contraires aux prescriptions sociales de la féminité pourrait plausiblement constituer une réaction dont l'assise serait la peur; peur des conséquences possibles du mouvement de prise de conscience des femmes donc, peur de les voir se libérer du joug mâle, peur de perdre ses prérogatives d'homme, peur des pulsions dites masculines, etc. Déjà, les articles de journaux racontant les démarches des féministes, en vue de l'obtention du droit de vote dans les années 1930, étaient imprégnés de ridicule et de chauvinisme (Collectif Clio, 1982). De même en 1970, le mouvement de concertation collective des femmes paraît

⁴⁵ La Presse, 7 janvier 1970, p.48; 20 février, p.46; etc.

encourager la diffusion d'une représentation de celles-ci qui est teintée de paternalisme et qui s'accompagne de propos moralisateurs sur les attentes sociales à leur égard. Des extraits tels que;

"...[un] montréalais d'origine grecque
[et] sa douce mais entreprenante moitié
...ont été accusés de pensions "illégalles".⁴⁶

de même que;

"...les prostituées à "temps plein"...
gagnent gros, énormément. [Il faut]
préparer l'avenir de ces dames qui
risquent fort de devenir bientôt des
destituées."⁴⁷

illustrent bien les attentes que l'idéologie de l'époque exprime encore à l'endroit des femmes; subordination, foyer familial, sexualité exclusive, etc.

Dans la même veine, le quotidien semble participer à une certaine minimisation des faits de manière à perpétuer une conception de la femme douce et inoffensive dont personne n'a à craindre les excès;

"\$50 d'amende pour babillage téléphonique. ...une dame de Laval...avait entrepris une véritable guérilla téléphonique contre ses voisins."⁴⁸

⁴⁶ La Presse, 17 janvier 1970, p.14.

⁴⁷ La Presse, 3 janvier 1970, p.5.

⁴⁸ La Presse, 21 janvier 1970, p.7.

* * *

"Deux émules de "Monica la mitrailleuse"
avaient opté pour la facilité. Et, pour
ce faire, elles se mirent à faire des
vols à main armée. ...il arriva qu'un
jour un homme... a goûté à leur médecine;
résultat; il a été blessé à coups
de crosse de carabine."⁴⁹

Des descriptions de ce genre véhiculent, à l'égard des femmes, l'idée qu'elles ne sont pas des interlocuteurs valables au même titre que les hommes et que, par conséquent, leurs dérogations ne sont que des enfantillages puérils, des écarts temporaires et bénins.

B- BEAUTE ET FEMINITUDE.

Quoique le sarcasme et les propos méprisants tenus à l'égard des infracteurs au XIXe siècle ont des séquelles dans le discours médiatique de 1910, La Presse fait rarement référence à la beauté physique et à des caractéristiques de féminité. Par contre, le quotidien semble encore entretenir une vision manichéenne des sexes; le beau sexe vs le sexe laid, le sexe faible vs le sexe fort, etc. La diffusion de cette conception ne paraît pas contradictoire au contexte idéologique de la période qui promulgue l'idée de la femme au foyer, passive et dépendante.

⁴⁹ La Presse, 7 mars 1970, p.8.

En 1930, la situation de crise et le malaise dans lequel le Québec est plongé semblent avoir pour effet de tourner les intérêts du quotidien ailleurs que vers un goût pour la description du physique ou la réitération des qualités de la vraie femme. Ou bien la place des femmes en société ne pose pas de problème pour le quotidien -- n'y voyant donc pas d'intérêt à insister implicitement sur les dérogations au rôle imposé - - ou bien son souci de sensationnalisme le porte à trouver ailleurs des sujets susceptibles d'augmenter les ventes, déjà vacillantes en temps de disette.

Avec l'ascension de la nouvelle mystique féminine, les années d'après-guerre sont le témoin d'un phénomène qui semble être tout à fait nouveau dans La Presse soit, la présence de commentaires sur la beauté des infracteurs;

"...les autorités vérifient les révélations de la jeune femme, une jolie brune qui était sous traitement au pavillon."⁵⁰

* * *

"Une attrayante brunette de 18 ans et son père...ont été condamnés...à subir leur procès sous des accusations résultant de la mort de deux enfants."⁵¹

Etre une vraie femme c'est à l'époque être une bonne amante, une mère et épouse dévouée ou une travailleuse compétente. Partout les revues féminines glorifient

⁵⁰ La Presse, 13 janvier 1950, p.44.

⁵¹ La Presse, 11 janvier 1950, p.17.

ce nouveau rôle de la femme. Elle se fait rappeler les joies de la vie domestique et les attraits de la féminité. La diffusion de la nouvelle mystique féminine qui idéalise la jeune mère moderne et dynamique passe vraisemblablement, en partie, par cette pratique du quotidien qui consiste à passer des remarques sur l'attirance physique de la contrevenante. Ceci pourrait avoir pour effet d'infléchir la perception de la gravité des délits commis réduisant ainsi la menace faite à l'ordre immuable, aux privilèges mâles.

Cette pratique, encore embryonnaire en 1950, paraît bien incrustée en 1970. En effet, notre corpus semble indiquer la présence systématique de commentaires sur la beauté des contrevenantes dans les textes du quotidien. Dans ce qui semble être une volonté médiatique d'imager le récit et de permettre aux lecteurs de visualiser le délit, le quotidien emploie abondamment des expressions telles que " la jolie..." , "la jeune et fort jolie brunette...", etc. Cet usage paraît également être le reflet d'attitudes condescendantes et sexistes qui font vraisemblablement l'objet d'une recrudescence à une époque où le mouvement des femmes menaçait le plus le rôle traditionnel et la nature des femmes. Par ailleurs, la mention de caractéristiques naturellement féminines fait de l'infracture visée par le récit une femme tombée, un astre perdu au-delà des frontières de la normalité;

"les premiers soupçons se sont dirigés vers la caissière...reconnue comme une jeune femme intelligente...elle avait toute la confiance de son employeur."⁵²

⁵² La Presse, 30 janvier 1970, p.33.

Cette image véhicule l'idée que la société est déçue du comportement de celles qui se montrent indignes des grandes qualités dont leur nature de femme les a dotées et supporte cette autre idée que si elles se restreignaient à la responsabilité familiale, les transgressions criminelles dont elles sont les auteures n'auraient pas lieu. En somme, malgré cette période des années 1970 qui conteste fondamentalement les préceptes de l'idéologie traditionnelle, les préjugés à l'endroit des femmes sont si profondément ancrés qu'ils persistent et se glissent dans la reconstruction de l'image des infracteurs qu'effectue La Presse.

Dans les années récentes, cette tendance aux commentaires de beauté perdue mais semble un peu moins insistante;

"...cette bande de cinq femmes qui ont fait des ravages...ont une allure distinguée...portent de beaux vêtements et inspirent la confiance à leur entourage. ...elles sont toutes distinguées et très jolies."⁵³

Les observations portées sur l'aspect physique des contrevenantes ainsi que sur leurs caractéristiques de féminité ne semblent pas s'adresser à un type particulier de délits mais paraissent plutôt s'infiltrer dans l'ensemble du discours médiatique;

"Une forte élégante femme dans la trentaine, un peu pâle mais vraiment imperturbable a comparu sous l'accusation d'avoir fait assassiner son mari... C'est donc à trois accusations de meurtre

⁵³ La Presse, 23 février 1989, p.A3.

que la jolie enseignante pourrait faire face pour avoir voulu court-circuiter de brutale façon les procédures de divorce qu'elle avait entamées."⁵⁴

En somme, la nouvelle tendance médiatique amorcée dans les années 1970 est toujours à l'oeuvre près de vingt ans plus tard et en dit long sur la perception dominante actuelle du quotidien La Presse à l'égard des infracteurs.

C- LE CARACTERE MORAL DE LA CONTREVENANTE.

Tout comme à la fin du siècle dernier, la notion d'amoralité des femmes qui dérogent de l'ordre établi demeure déterminante en 1910. Notre analyse n'a pas permis de distinguer des différences marquantes dans la reconstruction qu'opère La Presse pendant cette vingtaine d'années. La prostitution est encore considérée être une conduite extra-conjugale vicieuse -- antithèse de la monogamie -- n'ayant pas pour but la maternité. La prostituée incarne toujours, par conséquent, l'extrême déchéance; image qui lui vaut une discréditation de sa parole. En effet, le quotidien a tendance à disqualifier la possibilité qu'elle soit victime de crimes. La réputation de la prostituée lui impute malgré elle le rôle de la menteuse, de l'infracteur;

"...l'on a fait beaucoup de bruit autour d'une petite aventure nocturne où se trouvait impliqué un constable spécial. Ce constable aurait promené, en pleine nuit, pendant plus de deux heures au bout du pistolet une "honnête et inoffensive jeune fille" et il l'aurait même

⁵⁴ La Presse, 1 février 1986, p.A3.

malmenée, déchirant brutalement ses habits. ...il a été révélé que l'"innocente jeune fille"...n'est qu'une vulgaire fille de trottoir...et il n'est plus permis de douter que l'agression...est une pure invention."⁵⁵

Le souci de préservation de la moralité féminine et de condamnation de ses écarts ne semble pas dominer la période des années 1930. En fait, notre analyse ne dégage aucune référence à cet aspect particulier du contrôle social exercé sur le comportement des femmes. Il est à noter, toutefois, que notre corpus n'a relevé qu'un nombre infime d'affaires de vice et d'infanticides où les femmes pourraient plus systématiquement être jugées selon leur moralité. Cette observation ne semble pas être dans les mêmes tons que l'analyse de Lévesque (1989) qui prétend plutôt que l'entre-deux-guerres est une période de forte répression des comportements des femmes liés à la sexualité et à la maternité. Peut être La Presse a-t-elle des considérations économiques [i.e. insécurité financière, augmentation des ventes, sensationnalisme] qui l'emportent temporairement sur le désir de dénoncer les actions immorales des femmes. Somme toute, le quotidien semble plutôt vouloir consacrer plus d'espace de rédaction aux délits économiques et ce, possiblement à cause de leur lien potentiel avec la conjoncture de l'époque.

Le gouvernement duplessiste de même que la démission de Mgr Charbonneau à Montréal en 1950 et la nomination de Paul-Emile Léger marquent la remontée des forces conservatrices qui s'effectue au Québec depuis la fin de la guerre. Cette période

⁵⁵ La Presse, 12 février 1910, p.20.

voit donc apparaître une anxiété particulière à l'endroit de la mésadaptation des femmes en ce qui a trait non seulement à la sexualité mais également à la nature féminine (Gordon, 1988). Cette période semble susciter un regain d'intérêt pour la moralité des femmes dans La Presse. Les autorités s'inquiètent des femmes au travail, de l'émoussement de l'autorité paternelle et de la recrudescence des maladies transmises sexuellement -- contractées par les femmes de mauvaise vie ou les femmes trop faciles qui se permettent des rapports sexuels extra-conjugaux (Lévesque, 1989; Collectif Clio, 1982). Le contrôle de la sexualité féminine passe ainsi par la sauvegarde de la modestie vestimentaire, et la flânerie devient immorale;

"Les jeunes filles feraient mieux de rester chez elles, la nuit, ou de recevoir leurs amis chez leurs parents si elles ne veulent pas être conduites devant les tribunaux. Le recorder a servi une sévère réprimande aux...deux jeunes filles accusées d'avoir flâné à la sortie d'un restaurant...[il a profité] de l'occasion pour [rappeler] qu'il vaut mieux rester chez soi quand on veut éviter le danger."⁵⁶

Le dénigrement du caractère moral des infracteurs qui s'est ré-amorcé dans La Presse de 1950, est inéluctablement présent en 1970 dans la mesure où il se fonde dans la renaissance de la dérision dont le quotidien fait usage à l'égard des femmes. Même si la référence à l'immoralité du comportement ne semble pas se faire aussi explicitement qu'au début du siècle, il reste qu'elle s'immisce indirectement dans la majorité des textes analysés comme l'illustrent les extraits ci-après;

⁵⁶ La Presse, 5 avril 1950, p.3.

"Les temps sont durs pour ces dames
de petite vertu et leurs compagnons."⁵⁷

* * *

"Même si le métier de masseuse a certains aléas, pour ne pas dire des aléas certains, de nos jours...il ne faut pas tout de même pas prendre leur délit trop au tragique."⁵⁸

Les récits de crime apparaissent comme un dépassement momentané des interdits formels et implicites. Les femmes qui sont la cause de ce désordre social sont perçues dans leur petitesse morale par le quotidien qui, à son tour, paraît véhiculer une conception de plus en plus périmée, pour l'époque, du rôle des femmes comme le soulève si bien la position d'un périodique traditionaliste; "...le jour où la femme, par réaction jalouse, se consacre à des tâches pour lesquelles elle n'est pas faite. Alors qu'elle brillerait dans un rôle féminin, ici elle n'atteint que la médiocrité, sinon le ridicule."⁵⁹

Entre 1986 et 1989, l'allusion à un code moral qu'il faut surveiller persiste. La chasteté des femmes demeure une vertu à protéger et son absence est vraisemblablement à condamner puisqu'elle est singulièrement signalée.

⁵⁷ La Presse, 7 janvier 1970, p.48.

⁵⁸ La Presse, 20 février 1970, p.46; 2 février, p.17; etc.

⁵⁹ Action Nationale, octobre 1969, p.116.

Par ailleurs et contrairement aux années antérieures, le quotidien paraît véhiculer un stéréotype de la criminelle typique. Tandis qu'auparavant il semblait accepter d'emblée la possibilité que les femmes en général puissent commettre des délits, en 1986-1989 La Presse devient plus incrédule face à l'infracteur de bonne famille ou de bonne vie. Cette tendance, qui nous apparaît passablement nouvelle pour les années 1980, prend une vitalité particulière dans l'affaire des soeurs Lévesque;

"Deux enseignantes...toutes deux honorables, dévouées, rangées et respectées de tous ont été prises dans une affaire absolument invraisemblable. ...les soeurs Lévesque avaient une réputation sans tache. On ne leur connaissait pas de mauvaises fréquentations."⁶⁰

* * *

"Mais est-ce possible que deux femmes de cet âge, réputées honnêtes...et menant une existence tranquille, puissent être reliées à une affaire de contrebande de cette envergure?"⁶¹

L'irrévocabilité d'une moralité souillée chez la vraie criminelle fait en sorte que l'exemplarité des unes soulève des passions de la part du quotidien qui cherchera, à son tour, une explication logique au délit; explication extérieure à l'infracteur lui permettant d'être excusée et habilitant le quotidien à rétablir triomphalement l'ordre du monde.

⁶⁰ La Presse, 8 janvier 1986, p.A1.

⁶¹ La Presse, 8 janvier 1986, p.A2.

D- LE TRAITEMENT DE LA MERE INFRACTEURE.

Depuis la création de La Presse en 1884, l'image de la mère infracteuse et de ses crimes contre nature ont été l'objet d'une reconstruction particulière. Peu d'évolution semble s'être produite à cet égard depuis la fin du XIXe siècle. Encore en 1986-1989, les mères qui commettent des délits contre leurs enfants ou leur mari sont décrites en termes de facultés psychologiques affaiblies;

"Une femme de 22 ans, hystérique, a poignardé à mort sa fillette de 3 ans...Les policiers ont immédiatement conduit la mère malade dans un hôpital psychiatrique."⁶²

* * *

"Epuisée, découragée, incapable d'accepter la rupture de son mariage qu'elle vivait depuis quelques jours, une mère de 37 ans a abattu ses quatre enfants...pour ensuite se suicider avec une carabine."⁶³

Les articles des années récentes décrivent, de plus, les tendances dépressives et les comportements hystériques de ces mères dénaturées. L'idée préconçue suggérant que la maladie mentale est plus typiquement un phénomène de femme que ne l'est le comportement criminel réfléchi (Schur, 1983) paraît sous-tendre cette pratique médiatique et a, par conséquent, comme effet de maintenir pour l'homme et la femme

⁶² La Presse, 29 juin 1986, p.2.

⁶³ La Presse, 5 mai 1986, p.A1.

des domaines d'activités et d'émotions mutuellement exclusifs; assurant par là la subordination de ces dernières⁶⁴. La Presse du tournant du siècle faisait déjà, elle aussi, usage de ce portrait de la mère souffrant de perturbations psychologiques, tout comme s'infiltraient aussi dans la reconstruction des suicidés(es) les notions de neurasthénie et de folie. Ce qui ressort plus particulièrement au début du XXe siècle est la description détaillée des événements de l'affaire;

"La veille du décès, elle le battit encore plus cruellement que d'habitude. Après l'avoir roué de coups sur la tête et sur le corps elle s'agenouilla sur le corps de son enfant et pesa de tout son corps jusqu'à lui arracher des râles. Puis pour le relever elle le frappa à coups de pied. Dans la nuit du dimanche au lundi, l'enfant mourait. L'accusée aurait battu son enfant si cruellement parce qu'il refusait de déjeuner."⁶⁵

Peut être cette pratique permettait-elle de mieux visualiser les événements rapportés ou, encore, de mieux rendre l'aberration du comportement et l'indignation que devrait susciter une mère vile. Une sorte d'unanimité se dessine au début du siècle autour des notions de dévouement, d'abnégation et de pardon de sorte que la dérogation des femmes à cette image encourageait leur désignation en termes de perturbation

⁶⁴ Notons que cette tendance médiatique qui consiste à caractériser souvent les contrevenants en termes de carences psychologiques n'est pas exclusive aux femmes mais se retrouve aussi à l'égard des hommes. Cependant, une comparaison de ces deux discours dépassait largement les considérations de ce travail et les arguments ci-contre doivent donc être lus avec prudence.

⁶⁵ La Presse, 15 mars 1910, p.5.

émotionnelle. Cette perception particulière constitue vraisemblablement une tendance générale omniprésente qui servait de base à la minimisation des faits et gestes des femmes.

L'incertitude économique qui caractérise la fin des années 1920 et toute la décennie 1930 s'exprime par une plus grande volonté de conformisme social et de répression sévère de tout ce qui peut menacer cette cohésion fragile. Lévesque (1989) suggère que la dépression économique entraîne un accroissement important du nombre d'infanticides et d'abandons d'enfants et que ce type d'incidents fait régulièrement la une des journaux de l'époque. Notre analyse ne nous permet cependant pas de détecter une tendance particulière de La Presse à rapporter outre mesure les affaires de ce genre. En fait, notre corpus n'en comprend qu'un nombre minime et leur reconstruction médiatique ne semble pas se distinguer par des excès quelconques. Peut-être les infanticides et les abandons d'enfants sont-ils effectivement tellement fréquents en temps de dépression que le quotidien s'immunise contre l'horreur qui leur est associée et, par conséquent, n'y voit plus un grand intérêt sensationnaliste?⁶⁶

L'idéologie ambiante de féminité des années 1950 supporte certains attributs que les femmes devraient naturellement posséder -- dévouement, délicatesse, fidélité -- ainsi

⁶⁶ Rappelons qu'à titre d'étude qualitative, le corpus sur lequel se fonde notre analyse ne comprend pas la totalité des délits commis par les femmes et rapportés par La Presse pour l'année 1930. Les catégories d'analyse ayant été construites ultérieurement à la collecte des données, il ne fut pas possible de déterminer à l'avance l'importance que pourrait avoir la saturation des cas d'infanticides pour la période en question. Nos résultats à ce sujet doivent donc être considérés avec précaution.

que leurs activités naturelles correspondantes -- soins aux enfants, ménage. La notion de maternité, autrefois physique, devient un instinct maternel envahissant qui dirige et guide toutes les actions de la mère. Cette image maternaliste est vraisemblablement reprise par La Presse dans la mesure où un discours particulier à l'égard de la mère infractureuse surgit en 1950. Tout d'abord, les journalistes se mettent à rapporter des informations sur les enfants tandis qu'auparavant ceux-ci semblaient occultés du récit;

"Une mère sans coeur...[a] négligé de pourvoir aux besoins de ses quatre enfants, dont une petite infirme. ...la petite infirme et les trois autres enfants n'avaient pas de lit et...ils avaient été obligés, à plusieurs reprises, de coucher sur le plancher."⁶⁷

Non seulement les victimes sont-elles prises en charge par les techniques journalistiques mais les mères infractureuses elles aussi font l'objet de descriptions plus longues, voire plus pathétiques;

"Demandez-vous si cette...grand-mère ...malade, frêle et écrasée par la vie, avait la pleine connaissance et l'énergie voulue pour ne pas commettre cet acte. C'est un drame qui fait partie des insondables desseins de la Providence."⁶⁸

L'idéal de la femme-mère-de-famille dévouée et de l'épouse aimante et fidèle paraît assez puissante et insidieuse pour se répercuter dans la représentation que

⁶⁷ La Presse, 10 janvier 1950, p.3.

⁶⁸ La Presse, 20 septembre 1950, p.3.

construit le quotidien. Le souci de décrire les enfants victimes ou même la personnalité de la contrevenante ne paraissent pas être le fruit de considérations altruistes ou encore d'une compréhension empathique de la situation de la mère. Même si cette pratique médiatique semble relativement nouvelle en 1950, le traitement de la mère infracture, quant à lui, demeure inchangé depuis la fin du XIXe siècle. L'image dominante reste celle de la femme perturbée ou dépressive qui n'est pas totalement responsable des actes qu'elle porte et qui, par conséquent, ne peut menacer la vision traditionnelle des femmes qu'ont les définisseurs d'idéologies.

Au moment de l'essor du mouvement des femmes dans les années 1960 et 1970, la conception journalistique de la mère infracture est, à toute fin pratique, passée sous silence. Notre corpus ne relève aucun cas d'infanticide, d'abandon d'enfants ou encore de meurtre du mari. Une des hypothèses les plus plausibles de cette observation suggère que La Presse est plus intéressée à montrer et à dénoncer les effets pervers de la libération des femmes plutôt que de rapporter un type de délits qui a toujours existé. Or, en mettant l'accent sur le vol à main armée, la fraude, le port d'arme et le viol⁶⁹, le journal tente peut être de concentrer l'attention des lecteurs autour des problèmes de l'heure, comme la remise en question par les femmes des fondements de l'autorité mâle. L'attitude réactionnaire qui semble caractériser le quotidien en 1970 fait donc perdre de vue momentanément le traitement de la mère infracture mais celui-ci resurgira dans les années récentes.

⁶⁹ Le 27 février 1970, La Presse rapporte l'affaire d'une femme accusée de viol pour avoir préparé "l'orgie à laquelle une bonne douzaine de ...motards avaient participé" (p.42).

E- ROLE AUXILIAIRE DE COMPLICE.

La majorité des délits rapportés qui entrent dans notre corpus du tournant du siècle, ont trait à des comportements qui dérogent des prescriptions de féminité qui prédominent à l'époque. Or, la définition du rôle de l'infractionnaire comme complice auxiliaire ne semble pas être un élément qui fait partie de la reconstruction effectuée par La Presse en 1886-1889, ni même en 1910. Etant donné que les crimes rapportés se réfèrent à des dérogations individuelles à la sexualité, il n'apparaît donc pas pertinent pour le quotidien de souligner la complicité des infractionnaires. Il semble en être de même en 1930 car, malgré le fait qu'ils choisissent de rapporter des délits autres que ceux reliés à la féminité (i.e. surtout des vols), les journalistes paraissent attribuer l'entière responsabilité des actes posés à l'auteur. En d'autres termes, aucune allusion n'est faite au rôle de complice des femmes.

En fait, ce n'est pas avant 1970 qu'est remise en question la responsabilité des contrevenantes. Les textes médiatiques de la période tendent vraisemblablement à excuser le comportement de l'infractionnaire en faisant référence à son rôle auxiliaire dans l'affaire décrite. Cette perception tend à refléter des présomptions stéréotypées concernant la nature des femmes. Les infractions plus passives et soumises -- tel que le rôle de complice --, ou celles étroitement reliées au rôle traditionnel des femmes (i.e. vol à l'étalage) sont perçues comme étant typiquement féminines. La relation qu'entretiennent les femmes avec les processus de criminalisation primaire et secondaire est grandement affectée par la forte préoccupation que la société a envers leur sexualité.

Cette relation se perçoit indirectement dans la reconstruction journalistique de la complicité secondaire des infracteurs;

"Une jeune caissière de banque...
s'était fait endormir par les belles
paroles de trois individus. [Ils]
avaient convaincu Mlle Clavel d'agir
comme complice..."⁷⁰

* * *

"Une jeune fille de 19 ans...[a été]
entraînée malgré elle dans un crime
de vol avec violence...La jolie
Danielle Lamoureux refusa d'abord,
consentit ensuite."⁷¹

La conception qui semble sous-tendre cette reconstruction particulière suggère que les femmes sont naturellement plus passives et qu'il y a vraisemblablement un amant, un mari ou tout autre homme qui joue le rôle d'instigateur. En ces temps de perturbations idéologiques que furent les années 1960 et 1970, il appert que le quotidien à l'étude prit, consciemment ou non, une attitude réactionnaire dans sa représentation des infracteurs. C'est comme si la peur de voir leur état social d'homme menacée par le soulèvement concerté des femmes conduisit les journalistes à effectuer un retour en arrière vers une prise de position plus traditionnelle. Les hommes, prétendant de plus belle avoir le monopole de la rationalité, expliquent donc aux femmes qu'elles sont naturellement émotives et passives tandis qu'eux sont

⁷⁰ La Presse, 2 février 1970, p.64.

⁷¹ La Presse, 17 janvier 1970, p.13.

psychologiquement désignés pour imposer leur volonté aux autres. L'inflecture de 1970 n'est ainsi plus maître de ses actions; le jugement féminin étant plus sujet à l'erreur et à l'instabilité, la contrevenante est vraisemblablement reléguée au statut de complice oiseuse;

"Une complice à la porte? Une jeune et fort jolie brunette de 19 ans... [a été] accusée de vol à main armée. La prévenue qui ne serait pas entrée elle-même dans l'établissement a été repérée dans l'auto des auteurs..."⁷²

et;

"...la grande fille de six pieds aurait servi d'appât..."⁷³

de même que;

"...la jeune fille de 19 ans ne semble avoir été là que pour apporter un certain support moral..."⁷⁴

Le quotidien paraît donc véhiculer un discours nouveau pour 1970 qui consiste à excuser les crimes des femmes en insistant implicitement sur ce fait qu'elles ne possèdent pas la force intérieure nécessaire à la commission réfléchie et délibérée d'actes proscrits car elles ont de "...ces petites têtes qui ne savent ni réfléchir ni

⁷² La Presse, 6 janvier 1970, p.9.

⁷³ La Presse, 7 janvier 1970, p.48.

⁷⁴ La Presse, 14 janvier 1970, p.10.

calculer les conséquences de leurs actes"⁷⁵. En somme, il nous paraît que la représentation des infracteurs qu'opère La Presse en 1970 est ou bien le résultat d'une inquiétude de voir les hommes délogés de leur position de supériorité, ou bien la conséquence d'une mésadaptation aux remises en questions idéologiques rapides auxquelles est soumise la période ou, encore, une façon de s'empêcher de voir que de plus en plus de femmes se rallient aux féministes.

Le cantonnement des infracteurs dans le rôle subordonné de complice n'est pas explicite dans les années 1986-1989. Cependant, le quotidien semble toujours chercher à excuser le crime des femmes mais, cette fois, ce n'est pas à l'aide de la notion d'auxiliaire qu'il le fait mais plutôt en reliant le délit à un passé douteux ou affligeant;

"Mme Belle-Isle avoue avoir "joué" dans les dépôts à terme. Cette mauvaise décision et la santé précaire de sa mère sont à l'origine de tous ses ennuis..."⁷⁶

* * *

"Nancy Champagne, décrite comme le produit d'une enfance malheureuse passée de foyer en centre d'accueil. ...Les deux accusés auraient consommé de l'héroïne. [Nancy] aurait dépensé...\$1500 volés... en drogue."⁷⁷

⁷⁵ Le Canada, 20 octobre 1906 dans Fahmy-Eid et Dumont-Johnson, 1984, p.52.

⁷⁶ La Presse, 21 février 1989, p.A3.

⁷⁷ La Presse, 11 janvier 1989, p.A7.

La possibilité même d'un délit rationnel et délibéré paraît demeurer une idée futile pour les journalistes du quotidien. Ceux-ci semblent plutôt chercher, dans le passé de la contrevenante, des informations pouvant expliquer le passage à l'acte, perpétuant ainsi la sempiternelle image de la femme puérole et assujettie.

* * *

Depuis la fin du XIXe siècle, les pratiques de reconstruction de La Presse se sont modifiées et ont pris une direction positive, élaborant des textes plus sobres et moins stigmatisants à l'égard des infracteurs. Toutefois, les années récentes semblent suggérer que le discours tenu par le quotidien véhicule toujours une conception masculine de ce qu'est la femme. Force nous est de reconnaître le caractère infiltrant et systématique de cette stigmatisation du "gang en jupons", de "l'attrayante avocate" ou de "la cliente" qui "joue du couteau" et ce, encore de nos jours. La résistance des conceptions traditionnelles à l'intérieur des récits de crimes suppose que certains acquis idéologiques du mouvement des femmes ne se traduisent toujours pas dans les faits. La représentation de la femme émotive, passive, dépendante, irrationnelle et irresponsable de ses actes paraît ainsi perdurer encore en 1986-1989.

III- RESISTANCE DE LA DIFFUSION DES DEUX IMAGES DE LA FEMME VICTIME.

L'évolution de la représentation des femmes victimes de crimes dans le quotidien à l'étude s'est fait plutôt au niveau des techniques de rédaction qu'au niveau d'un revirement, même partiel, dans leur conception journalistique. En fait, la dichotomisation entre la victime innocente et la victime coupable demeure encore dans les récits de la fin du XXe siècle comme en témoigne ci-après la récapitulation succincte des transformations qu'elle a subies depuis 1910.

A- LA "VIERGE MARIE"; LE TRAITEMENT DE LA VICTIME INNOCENTE.

La représentation de la femme victime en 1910 ne diffère que très peu de celle véhiculée à la fin du XIXe siècle. La rhétorique persistante tenue contre l'intempérance à l'époque influe vraisemblablement sur la presse écrite qui, à son tour, rapporte avec profusion les délits causés par l'alcool et dont les femmes sont victimes. De plus, le quotidien rend plus présentes les victimes de violence familiale qu'en 1886-1889 en décrivant leurs blessures ou les actes précis qui conduisirent à leur victimisation;

"...un briquetier étant arrivé chez lui ivre, entre dans une violente fureur à la suite de quelques reproches que lui adressait sa femme. Il battit cruellement cette dernière. C'est encore un drame de l'alcool."⁷⁸

⁷⁸ La Presse, 19 mars 1910, p.19.

* * *

"...s'est déroulé un drame qui prouve jusqu'où peuvent conduire l'ivrognerie et l'inconduite. Un nommé J. Bte Pilon ...s'enivra ...puis se rendant chez sa tante...à qui il demanda d'abord des cigarettes puis de la monnaie. Celle-ci qui se trouvait seule, ayant refusé, fut maltraitée abominablement par son neveu; elle dût s'enfuir ensanglanté [sic] dans la rue."⁷⁹

Il est plausible que l'attention qui est portée à l'endroit de la victime soit l'effet de la virulence des luttes anti-alcooliques de la période. L'alcool, qui est considéré être la base de la pauvreté et du vice, est d'autant plus une bataille importante qu'il est l'ennemi principal du bonheur des familles et de la paix du foyer; domaine privilégié de la femme. Les descriptions plus détaillées des supplices subis par les victimes semblent donc bien cadrer avec le besoin, pour l'époque, d'amplifier les horreurs conséquentes du mal que les entrepreneurs moraux cherchent à démanteler.

De plus, de sorte à mettre l'emphase sur le portrait de la victime sans défense, le quotidien rapporte régulièrement le statut civil de la victime, surtout si celle-ci est veuve ou âgée;

"Mme Norak Proulx, une jeune veuve ...souffrait d'une affreuse blessure s'étendant depuis l'oreille droite jusqu'au menton. Mme Proulx revenait, en compagnie de l'une de ses belles-soeurs, d'une représentation de vues animées...lorsqu'elle a été victime

⁷⁹ La Presse, 21 mars 1910, p.3.

de l'agression."⁸⁰

La diffusion de l'image de la pauvre femme sans défense semble se véhiculer, en 1910, d'une façon très similaire à celle que préconisait le quotidien à la fin du siècle précédent et, par conséquent, son discours ne peut que s'assimiler à ce dernier.

Dès 1930, les récits de crimes font preuve d'une plus grande sobriété. Dans notre corpus, les délits dont des femmes sont les victimes sont majoritairement des vols, ce qui retrace bien les préoccupations économiques de l'époque. Le veuvage des femmes victimes est une fois de plus mentionné et, fait nouveau, les hommes qui s'attaquent aux femmes sont étiquetés d'"apache"⁸¹. Les affaires de violence familiale semblent exclues des préoccupations journalistiques pendant cette période; peut-être le phénomène a-t-il atteint une ampleur si imposante que le quotidien ne le considère plus comme un crime insolite et donc n'y voit aucun intérêt à le rapporter. Pourtant, une seconde hypothèse nous paraît plus plausible. La violence familiale, considérée au tournant du siècle comme le résultat d'un mari irresponsable ou ivre dont l'épouse était la victime sans défense, prend lentement dans les années 1920 et 1930 l'allure d'une dysfonction attribuable à l'épouse (Gordon, 1988). En étant devenu un problème sur lequel la femme doit travailler, la violence conjugale ressort du public et retrouve sa

⁸⁰ La Presse, 8 février 1910, p.1; 4 janvier, p.5; etc.

⁸¹ Notons que ce stigmatisme à l'endroit des contrevenants ne témoigne pas nécessairement d'un souci plus marqué pour la femme victime mais paraît plutôt survenir à un moment où, en temps de crise et de montée mondiale des idéologies faciste et communiste, la xénophobie et le racisme subissent une recrudescence importante.

place dans le privé. Cette conversion dans la perception de la violence familiale, associée au fait qu'elle correspond vraisemblablement à une augmentation de la honte ressentie par les femmes battues, expliquerait beaucoup mieux, selon nous, ce qui semble être soit un manque d'intérêt pour ce type d'affaires dans le quotidien soit une raréfaction des cas rapportés à la police en 1930.

L'après-guerre et les années rayonnantes de la mystique féminine ne semblent pas avoir trouvé écho dans la représentation des femmes victimes dans La Presse. En effet, les articles s'y font courts, le discours y est plus sec et ne fait pas allusion à des qualificatifs pathétiques tels que "la malheureuse" ou "la pauvre" qui servaient à prendre la victime en pitié, comme c'était le cas des années 1930 et du début du siècle. Il semble, malgré cela, se produire un mouvement dans la perception et la reconstruction des agressions sexuelles autour de cette période⁸². Tandis que les femmes victimes de ce type de délits étaient autrefois nommées, elles ne le sont plus en 1950. La police et le quotidien refusent "de divulguer l'identité de la jeune fille", de la "passante" ou de la "plaignante". Cette pratique de dissimulation de l'identité de la victime pourrait bien n'être que la conséquence d'un nouveau mot d'ordre des forces policières concernant la divulgation d'informations. Même si tel est le cas, il semble se produire un changement au niveau des critères généraux d'éthique; que ce soit chez la police ou chez les journalistes.

⁸² Il n'a pas été possible de déterminer avec précision les débuts de la transformation de cette pratique médiatique car notre corpus n'a recensé aucune agression sexuelle en 1930. Soulignons cependant que le processus s'est amorcé après 1910 et avant 1950.

En 1970, le quotidien paraît procéder à une certaine occultation de la victime innocente au profit de la reconstruction de l'image de la victime coupable. Cependant, lorsque le portrait de la première prend le dessus, les textes la présentent à l'aide de termes pathétiques;

"Frank Betchel...se serait introduit
dans la chambre à coucher d'une prude
jeune fille..."⁸³

ainsi que par la mise en évidence de ses habitudes de vie "correctes";

"...ce qui complique...[le] travail
c'est qu'elle ne portait aucune marque
d'attentat à la pudeur, qu'elle avait
toujours une conduite irréprochable et
qu'elle ne fréquentait que de bons amis."⁸⁴

En décrivant et en soulignant de la sorte les actions exemplaires de la victime, celle-ci se pare de toutes les fleurs de l'innocence ce qui accentue implicitement la dichotomisation que le quotidien semble souhaiter entre la pauvre victime sans défense et son agresseur cruel et insensible. Le rehaussement de l'exemplarité de la femme victime fait partie de la perpétuation d'un code moral implicite par la sélection qu'opère le vocabulaire choisi. De plus, la mise en évidence de ce paragon ce vertu qu'est la victime innocente fait en sorte que s'infiltré insidieusement l'idée de l'existence d'une victime moins ingénue que la première. Après la sobriété des textes

⁸³ La Presse, 6 mars 1970, p.8.

⁸⁴ La Presse, 20 janvier 1970, p.1; 16 janvier, p.18; 19 février, p.13; etc.

des années 1930 et 1950, la représentation émouvante de la victime innocente effectuée en 1970 par La Presse paraît avoir comme effet de préparer le terrain pour le dénigrement de l'image de l'autre victime; la victime coupable.

Avec la fin des années 1980 subsiste toujours la représentation de la femme sans défense, de la victime innocente. La reconstruction des affaires sexuelles est très particulière et se distingue de celle effectuée dans toutes les années antérieures. Tout d'abord, malgré le fait que la notion de viol tomba en désuétude avec l'amendement pénal de 1983, le quotidien persiste à utiliser le terme. Il appert que cette tendance ne soit qu'à des fins sensationnalistes dans la mesure où il permet mieux de visualiser l'horreur de l'acte;

"...un homme de 41 ans reconnu coupable d'avoir violé une femme d'une façon particulièrement horrible dans un sous-bois de Mont-Laurier."⁸⁵

Parallèlement, le quotidien procède à la description des actes subis par la femme victime de façon à ce que celle-ci soit dépeinte comme une martyre;

"...a été accusé d'avoir violé une jeune femme de 28 ans en la soumettant à des actes d'une inconcevable horreur. Il avait notamment introduit une araignée en plastique dans le vagin de sa victime, pour ensuite ligaturer celui-ci à l'aide d'un fil de suture normalement utilisé par les médecins. La victime...apparaît comme une véritable "suppliciée" à qui on a enlevé toute

⁸⁵ La Presse, 23 avril 1986, p.A9; 6 juin 1986, p.A6; etc.

dignité humaine.¹⁸⁶

* * *

"pour avoir agressé sexuellement et de façon dégradante...une collègue de travail, âgée de 17 ans...[Il l'a] battue avant de la violer à plusieurs reprises. La victime doit la vie...[au fait d'] avoir accepté in extremis à s'abandonner à son agresseur."⁸⁷

Il est plausible de suggérer que cette pratique serve à susciter une curiosité malsaine chez un type de lecteurs qui se complaît dans des détails presque pornographiques concernant les actes commis à l'endroit des femmes. Le quotidien semble se servir du portrait martyre de la femme victime en partie pour éveiller un goût du voyeurisme chez une clientèle particulière. Par contre, il demeure également possible que cette reconstruction horrifiante permette de véhiculer, auprès des lectrices, une certaine peur du viol; peur qui agit comme moyen de maintenir la dépendance des femmes et le contrôle mâle. Somme toute, La Presse des années 1986-1989 diffuse toujours la conception de la femme faible et sans défense à la merci de son agresseur et ce, malgré les victoires multiples des féministes depuis 1970 et l'infiltration, même partielle, de leurs acquis idéologiques dans plusieurs champs d'activités socio-économiques.

⁸⁶ La Presse, 23 avril 1986, p.A9.

⁸⁷ La Presse, 15 janvier 1989, p.A10.

B- LA "PROSTITUEE"; LE TRAITEMENT DE LA VICTIME COUPABLE.

Au tournant du siècle, deux notions principales semblent se dégager de la reconstruction de l'image de la victime coupable. La femme est ainsi dépeinte dans la mesure où sa victimisation a été encourue par inadvertance -- la femme ingénue - - ou à cause d'écarts de comportements -- la mauvaise femme. Dans le premier cas, le quotidien fait allusion à la naïveté de la victime sans toutefois le faire de façon sarcastique;

"Dans le cours de l'avant-midi, Madame ...était à vaquer aux travaux du ménage lorsque l'on frappa à la porte du logis. Sans aucune méfiance, Madame...ouvrit la porte et se trouva face à face avec un individu...à la figure déterminée."⁸⁸

Quoique ce portrait candide de la victime ne semble pas être fait avec une malice explicite de la part des journalistes, il reste qu'il a pour effet de reporter partiellement le blâme de la victimisation sur la femme. C'est toutefois à l'égard de la seconde représentation de la victimisation des femmes que l'on retrouve le plus clairement l'idée de la faute imputable à la victime. En effet, les blessures ou les affronts subis par les femmes lors d'actes criminels sont présentés comme étant la conséquence directe de leur dérogation au décorum féminin;

"Tod Belese a vécu pendant quelques temps dans la maison des victimes et a maltraité à plusieurs reprises la

⁸⁸ La Presse, 9 mars 1910, p.14.

femme Sylvestre. Hier, il aurait [??]
 plus que de raison avec elles et, à la
 suite d'une dispute, il aurait frappé
 Mme Sylvestre et ensuite Mme Gagnon...¹⁸⁹

* * *

"C'est les larmes pleins les yeux que le
 pauvre homme raconta ses chagrins domesti-
 ques. C'était le mari outragé qui venait
 de se venger...en poignardant sa femme."⁹⁰

Il est à noter que le discours tenu à l'époque juge que l'adultère des femmes compromet le patrimoine familial et témoigne d'une liberté qui est niée par l'état matrimonial des épouses. Le mari cocufié est perçu comme un individu dont l'amour-propre est plus blessé que celui de la femme trompée et qui, de surcroît, s'expose au ridicule tandis que la femme, elle, reçoit plus de sympathie de son entourage. La Presse paraît rapporter ce type de transgressions c'est-à-dire celles qui font suite à une première dérogation du partenaire. La femme trompe son mari et, en réponse à ce premier écart de comportement, le mari se venge. La première violation annule la seconde et le mari est acquitté moralement. En somme, lorsque les femmes sont dépeintes comme étant des victimes un peu coupables de leur sort, le récit a pour effet de minimiser l'importance des délits commis à leur endroit, de les rendre donc moins condamnables. Cette perception de la femme coupable de sa propre victimisation -- lorsque celle-ci fait suite à une violation de son image de moralité

⁸⁹ La Presse, 10 janvier 1910, p.14.

⁹⁰ La Presse, 18 mars 1910, p.1.

incarnée -- paraît bien s'intégrer à la société victorienne du tournant du siècle laquelle mise une grande partie de ses énergies au contrôle de la sexualité des femmes.

Au moment de la dépression des années 1930, le portrait de la victime coupable se fait discret, voire invisible. Les articles compris dans notre corpus ne distinguent pas l'usage de termes sarcastiques particuliers permettant au quotidien de véhiculer une image méprisante de la victime coupable. En fait, les textes semblent très modérés et ne paraissent pas dissimuler une division manichéenne de la femme victime en deux types. Encore une fois, l'état de marasme économique de l'époque pourrait justifier la circonspection des journalistes à l'endroit des affaires criminelles. Cependant, la lecture de notre corpus de 1930 ne cadre pas avec la répression intensive des comportements féminins qui, selon les propos de Lévesque (1989), est exercée pendant cette période. Notre analyse témoigne plutôt d'un essoufflement de la part du quotidien en ce qui a trait aux jugements de valeur prolifiques qui imprégnaient les textes du début du siècle.

Vingt ans plus tard, les récits de crimes tiennent, à l'égard des femmes victimes, des propos qui demeurent tempérés. Néanmoins, des insinuations malveillantes sur la mauvaise réputation ou sur le comportement répréhensible de la femme victime commencent à transparaître;

"Parce que la scène s'est passée dans
une chambre d'hôtel où la femme [l'a]
suivi, cela [lui] évite le fouet, mais

...pas le pénitencier...⁹¹

Cette pratique n'a tout de même qu'une incidence minimale en 1950 mais elle constitue vraisemblablement le prélude des jugements de valeurs coriaces qui teinteront les textes médiatiques des années 1970.

La description des habitudes de vie des femmes victimes de crimes, surtout si elles sont jugées comme étant mauvaises ou inappropriées au rôle traditionnel des femmes, font en effet l'objet de ce qui semble être une condamnation de la part des journalistes de La Presse en 1970. Ceux-ci portent des jugements de valeur sur les comportements qui ont pu mener à une victimisation ultérieure;

"Une jeune fille qui était "tombée" momentanément dans le groupe des Devil's Disciples...a raconté... comment elle a payé chèrement cette brève incursion dans un milieu qu'elle avait cru fascinant, à l'époque... pendant cinq heures d'affilée...[elle] a été violée à la ronde, volée et brutalisée."⁹²

Dans une période où les féministes sensibilisent les autres femmes -- et la société québécoise en général -- à ne plus considérer le viol comme étant une conséquence éventuelle pour les femmes qui sortent seules la nuit ou encore dans certains quartiers, le quotidien, pour sa part, ne paraît pas adhérer à cette nouvelle

⁹¹ La Presse, 14 janvier 1950, p.32.

⁹² La Presse, 18 février 1970, p.60.

perception. D'après les propos qu'il tient, il semble plutôt propager l'idée que certaines femmes sont les seules à blâmer pour ce qui leur arrive. La supposée protection de la sexualité des femmes qui sous-tend les rapports entre les sexes depuis longtemps, implique l'application d'un double standard qui punit la femme dans la mesure où la preuve de sa chasteté antérieure est sienne à faire. L'idée que véhicule le quotidien et qui suggère que certaines femmes, d'après leur style de vie, méritent plus que d'autres d'être victimisées ne semble pas s'adresser seulement aux femmes de mauvaise vie mais également aux mères indignes, comme l'illustre bien l'extrait suivant;

"Les jeunes femmes d'aujourd'hui... vraiment...ça sort, ça boit...et tout le reste....Une jeune femme de 20 ans qui accusait un jeune homme ...de l'avoir violée à la suite d'une "manière de party". [Elle] est partie de chez elle avec une amie pour aller danser en laissant son bébé à une gardienne. On arriva à apprendre qu'avant le Montmartre...il y avait eu une première "session" [de boisson] au café Only. [La jeune femme] soutint que... elle a tellement dansé que tout l'effet de cette petite quantité d'alcool était rapidement disparu."⁹³

Lorsque les femmes sont agressées lors d'un rendez-vous galant ou à cause d'une association douteuse, La Presse paraît diffuser le message qu'elles n'auraient pas dû se permettre de se trouver dans les circonstances qui engendrèrent l'agression. Les avertissements que lance La Presse des conséquences potentielles d'une dérogation à l'image traditionnelle des femmes ne se font à ce point explicites et virulentes qu'en

⁹³ La Presse, 7 janvier 1970, p.48.

1970. Les années antérieures diffusent tout de même un message analogue mais celui-ci paraît plus dissimulé.

En 1986-1989, les références aux comportements non recommandés des femmes victimes redeviennent plus implicites. Le processus de précipitation du blâme sur la victime, tel qu'observé en 1970, perdure tout de même dans les années récentes. Le renvoi au fait que la femme a violé une ou plusieurs normes qui régissent les rapports entre les sexes sert vraisemblablement à justifier la présentation médiatique de l'image de la victime en tant que déviante;

"...les moeurs de la victime qui n'auraient pas été "sans reproche", constituaient une circonstance atténuante...[pour] les trois violeurs..."⁹⁴

La plaignante est représentée comme la complice du délit; l'affaire étalant la réprobation, l'humiliation et la punition de la victime dont la réputation est ternie. Encore en 1986-1989, la femme qui ne se qualifie pas à titre de propriété sexuelle exclusive, valable et digne de protection est susceptible de voir ses plaintes négligées par le quotidien. L'image de la victime blâmable que La Presse semble toujours véhiculer de nos jours témoigne de la persistance du double standard et de la présomption qui lui intimement liée. Celle-ci suggère que toutes les femmes peuvent être classées en deux camps, la vraie femme et la mauvaise femme; la dernière n'étant pas jugée être une victime crédible et acceptable;

⁹⁴ La Presse, 10 janvier 1989, p.A3.

"Le meurtre d'une femme qui a reçu des douzaines de coups de couteau [et dont] le corps...a été découvert quelques heures à peine après qu'elle eut rencontré Yaeck pour la première fois dans une taverne..."⁹⁵

Rétrospectivement, le processus de précipitation du blâme sur la femme victime est souvent une inférence faite à partir d'une perspective mâle. Malgré le fait que cette notion de victime blâmable semble graduellement discréditée depuis les années 1970, il demeure que cette déconsidération judiciaire ne paraît pas s'être infiltrée à l'intérieur des pratiques journalistiques de La Presse dans les années récentes.

* * *

Depuis le tournant des années 1970, les valeurs restrictives anciennement associées à la féminité se transforment dans un sens favorable à la liberté et à l'égalité. Cependant, ces chambardements idéologiques semblent encore loin de se traduire dans la réalité du quotidien La Presse. Celui-ci véhicule toujours, en 1986-1989, deux images de la femme victime de délits. Si elle n'est pas perçue comme étant dépourvue de connaissances, elle est représentée soit comme une proie faible et facile, soit comme un être provocateur. La première image s'adresse à la femme conforme à ses rôles plus traditionnels et qui est prise en pitié à l'intérieur des récits tandis que la seconde est réservée à la déviante, à celle qui est plus ou moins responsable des actes dont elle est victime. Somme toute, malgré l'évolution du vocabulaire et des techniques de description depuis un siècle, La Presse paraît adhérer à une idéologie vétuste et tenace

⁹⁵ La Presse, 17 février 1989, p.C14.

qui conditionne toujours en 1989 les revendications qu'elle exprime dans sa reconstruction de l'image des femmes victimes de crimes.

CONCLUSION

La problématique de cette étude émergeait d'une position paradigmatique qui postule que le crime est avant tout une construction sociale créée par des acteurs intéressés. Cette fabrication du crime est prise en charge, entre autres, par les médias qui en effectuent une reconstruction particulière. C'est à l'intérieur de ce constat théorique que se situe notre problématique qui vise à vérifier l'existence d'un lien entre cette reconstruction médiatique du crime et le contexte socio-économique dans lequel elle est conçue. De manière à illustrer cette relation, notre étude s'est penchée sur la représentation des femmes dans les récits de crimes et ce, autant de celle de la femme victime que de celle de la contrevenante.

Les médias jouent un rôle d'intégration, de maintien de l'ordre et d'articulation des frontières morales (Curran, 1978) et incitent les populations à réclamer le retour de l'ordre établi par l'utilisation d'une rhétorique de persuasion. La nouvelle de crime qui, comme toute nouvelle, est une connaissance idéologique et partielle, permet de neutraliser la menace sociale que peut constituer le délit et de réitérer le bien fondé de l'ordre. Ces récits se basent habituellement sur des sources officielles d'information qui sont imprégnées d'un certain conservatisme. Ce biais s'infiltré dans toute la sélection des crimes jugés pertinents à la publication et ce, surtout à l'égard des infracteurs et des femmes victimes. Pourtant, cette image médiatique des femmes ne véhicule pas uniquement la perception qu'en ont les sources officielles mais prend également racine dans les relations sociales. En fait, les écarts des infracteurs sont présentés par les médias comme des excentricités tournées en dérision et, les attaques

à l'endroit des femmes, comme des conséquences normalement engendrées par le comportement même de la victime (Voumvakis & Ericson, 1984).

L'objet du travail se proposant de scruter les significations latentes des textes médiatiques et de voir leur évolution sur une période d'un siècle, il s'agissait alors d'opter pour une approche qualitative de la constitution de vérités qui permettait de concilier l'élément historique à la recherche du sens caché des récits de crimes. Or, nous avons procédé à une étude de presse des nouvelles de crimes rapportées par La Presse et ce, jusqu'à saturation des données. Notre étude se limita non seulement à un quotidien francophone mais restreignit également l'analyse du phénomène au Québec. Par ailleurs, de façon à bien cerner cette représentation médiatique qui fut véhiculée pendant un siècle de reconstruction, nous avons choisi de contraster la situation actuelle (1986-1989) à celle qui prévalait cent ans plus tôt soit en 1886-1889. Cette mise en parallèle de deux blocs historiques a été suivie d'une analyse complémentaire du problème dans des périodes intermittentes soit en 1910, en 1930, en 1950 et, finalement, en 1970 de sorte à pouvoir repérer des points tournants dans la reconstruction de l'image des femmes.

Le dépouillement documentaire et l'analyse qui s'ensuivit nous dévoila que les conceptions puritaines qui dominèrent à la fin du XIXe siècle sont tenaces et qu'elles teintent encore en 1986-1989 les descriptions des infracteurs et des femmes victimes.

Dès les débuts de la presse populaire, dans la seconde moitié du XIXe siècle, la représentation du crime sert de véhicule à l'éducation morale du peuple (Lee, 1978). A l'intérieur de cette conceptualisation du crime, le portrait des infracteurs qui est fabriqué par le quotidien La Presse tend aussi à refléter un discours moralisateur dont la diffusion importante n'a d'égal que la grande distribution du quotidien au Québec. Au tournant du XXe siècle, les évaluations sociales victoriennes de la sexualité des femmes donnent lieu à un décorum féminin puissant qui, lorsque menacé par la commission de délits, fait place à un plaidoyer médiatique moralisateur et sarcastique à l'endroit des contrevenantes. Le quotidien entretient une image corrompue de celles-ci et suppose l'existence d'une différence entre la mauvaise femme et la femme bienveillante. Cette dichotomisation encourage implicitement la narration d'un code moral sévère et particulier aux femmes de l'époque et suppose la participation du quotidien aux campagnes d'épuration des mœurs qui sont entreprises par les réformateurs sociaux de la période.

D'un autre côté et à l'aide de l'utilisation d'une rhétorique de l'exemplarité, le quotidien véhicule une conception apologétique de la femme victime de crimes. Les affaires de violence conjugale prédominent sensiblement dans ces pratiques journalistiques du tournant du siècle malgré la conception commune qui veut qu'elles soient du domaine privé et donc, cachées. On y accuse fébrilement la conduite du mari mais pare la victime de toutes les vertus si elle endure tandis que le déshonneur la guette si elle dénonce.

Dès 1930, les pratiques moralistes du quotidien s'atténuent. Les propos sont plus tempérés et le vocabulaire se fait plus sobre. Cette tendance semble se poursuivre jusqu'en 1950 où il paraît y avoir un certain regain d'intérêt pour la moralité des femmes; intérêt qui n'est certes pas étranger à la diffusion de la nouvelle mystique féminine. En somme, les années 1930 et 1950 constituent les deux extrémités d'une période de bouleversements socio-économiques profonds, passant de la dépression, à la guerre et à une reprise économique. La Presse semble sortir de cette période essoufflée, immunisée contre les descriptions acerbes et moralisantes pour lesquelles elle paraît se désintéresser.

L'année 1970 fait figure de tournant dans la représentation des infracteurs et des femmes victimes de crimes. En effet, le quotidien adopte ce qui semble être une attitude fortement réactionnaire face à la place que commence à prendre le mouvement des femmes. Ce retour en arrière du discours journalistique fait penser aux propos tenus au XIXe siècle dans la mesure où le sarcasme se fait virulent, les jugements de valeur insidieux et les commentaires sexistes. Par ailleurs, il est fait amplement référence au rôle de complice, ce qui constitue une pratique nouvelle pour le quotidien. Cette étiquette d'auxiliaire étant considérée plus passive, elle est "naturellement" attribuée à la femme. En ce qui a trait aux attaques contre cette dernière, on procède à une représentation émouvante de la victime innocente tandis que celle de la victime coupable comporte des avertissements implicites mais cuisants concernant les dérogations.

A une époque où les contestations féministes menacent le plus le rôle traditionnel et la nature des femmes, la recrudescence des préjugés à leur égard dans les propos de La Presse paraît être l'indice d'une inquiétude, chez les hommes, de se voir déloger de la position sociale qu'ils détiennent depuis longtemps. Néanmoins, ce retour en arrière de la part du quotidien ne semble pas avoir été mis en lumière par les diverses études et théories féministes de la période. Il est possible que cet état de chose ne soit pas étranger au fait que les années 1960 et 1970 sont l'époque où le féminisme est renaissant, contestataire et idéologique. Celui-ci semblait préoccupé par la définition théorique du nouveau rôle des femmes et ce, au détriment d'une vérification empirique des différents acquis idéologiques. Si ceux-ci avaient été l'objet d'un tel examen, ces études auraient vraisemblablement pu relever le caractère réactionnaire du discours tenu par La Presse.

La tendance sarcastique ré-amorcée en 1970 paraît encore avoir des séquelles dans les textes journalistiques récents. La présomption de l'existence d'un code moral à surveiller chez les femmes semble toujours s'y infiltrer. L'éventualité de la commission délibérée d'un délit par les femmes reste assidûment une idée futile en 1986-1989 et, la femme victime continue à être indéfectiblement dépeinte comme une proie facile ou comme la provocatrice de ses malheurs.

La très grande majorité des idées relatives à la description de la contrevenante ou de la femme victime véhiculent des images qui aboutissent à les maintenir dans un état de subordination. La résistance des conceptions traditionnelles à l'endroit des

femmes encourage encore la diffusion d'un discours foncièrement conservateur et d'une idéologie particulièrement vétuste dans La Presse.

Le bilan de cette étude nous semble positif dans la mesure où elle a permis, en effet, de relier la reconstruction journalistique du crime de diverses périodes au contexte historique particulier qui la sous-tendait. Les qualités qui définissent et qui construisent ce que la société reconnaît comme étant LA femme à un certain moment donné ont vraisemblablement influées sur la représentation qu'en avait La Presse à la même époque. Pourtant, cette conclusion partielle ne s'avéra pas pertinente pour 1970. Autant ces années ont été une pierre angulaire pour la situation des femmes, autant elles constituèrent un retour en arrière dans la représentation médiatique des infracteurs et des femmes victimes de crimes. Toutefois, cet état de fait ne va pas nécessairement à l'encontre de notre illustration générale portant sur l'existence effective d'un lien entre la reconstruction journalistique et le contexte socio-économique. En effet, l'attitude réactionnaire de La Presse pourrait bien constituer un symptôme de la réticence avec laquelle les nouvelles idées féministes de l'époque ont été accueillies par la gente masculine.

L'analyse qui a été faite, dans ce travail, des images de la contrevenante et de la femme victime véhiculées par La Presse pendant un siècle nous donne un aperçu précieux non seulement de leur évolution mais surtout de leur état actuel. Cette brève illustration nous commande de s'interroger plus à fond sur d'autres formes de

reconstruction médiatique du crime et, plus important peut-être, elle soulève la nécessité d'un requestionnement des supposés acquis du mouvement des femmes.

* * *

BIBLIOGRAPHIE

I- SOURCES IMPRIMEES.

La Presse, janvier 1886 à décembre 1889; janvier à mars 1910; janvier à décembre 1930; janvier à décembre 1950; janvier à avril 1970; janvier 1986 à décembre 1989.

Canada, Annuaire statistique, 1886, vol. II, chap. XIII, para. 702-722.

Canada, Annuaire statistique, 1889, pp. 581-596.

Canada, Commission royale sur les quotidiens (1981) Les quotidiens et les affaires publiques. Ottawa: Ministère des approvisionnement et services, volume 7.

II- TRAVAUX CONTEMPORAINS.

Asquith, I. (1978) "The Structure, Ownership and Control of the Press, 1780-1855" in G. Boyce et al., Newspaper History: from the Nineteenth Century to the Present Day. London: Constable, pp. 98-116.

Berger, P.; Lukmann, T. (1986) La construction sociale de la réalité. Paris: Méridiens.

Blache, P. (1970) "Les droits politiques de la femme au Québec" dans J. Boucher & A. Morel, Le droit dans la vie familiale. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal, pp. 233-243.

Boucher, J. (1970) "L'histoire de la condition juridique et sociale de la femme au Canada français" dans J. Boucher & A. Morel, Le droit dans la vie familiale. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal, pp. 155-167.

Brown, C. (1987) Histoire générale du Canada. Montréal: Boréal.

- Butcher, H. et al. (1981) "Images of Women in the media" in S. Cohen & J. Young (eds), The Manufacture of News: Social Problems, Deviance and the Mass Media. London: Constable, pp. 317-325.
- Chibnall, S. (1981) "The Production of Knowledge by Crime Reporters" in S. Cohen and J. Young (eds), The Manufacture of News: Deviance, Social Problems and the Mass Media. London: Constable, pp. 75-97.
- Collectif Clio (1982) L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles. Montréal: Quinze.
- Conrad, P.; Schneider, J.W. (1980) Deviance and Medicalization. From Badness to Sickness. Toronto: Mosby.
- Cross, S. (1973) "The Neglected Majority: The Changing Role of Women in 19th Century Montreal", Histoire sociale, vol. 6 (1973), no. 12, pp. 202-224.
- Cumberbatch, G.; Beardsworth, A. (1976) "Criminals, Victims and Mass Communications" in E.C. Viano (ed), Victims and Society. Washington: Visage Press, pp. 72-90.
- Curran, J. (1978) "The Press as an Agency of Social Control: an Historical Perspective" in G. Boyce et al. Newspaper History: from the Nineteenth Century to the Present Day. London: Constable, pp. 51-75.
- Dreyfus, H.; Rabinow, P. (1984) Michel Foucault: un parcours philosophique. Paris: Gallimard.
- Dumont-Johnson, M. "Histoire de la condition de la femme dans la province de Québec", Tradition, culture et histoire politique de la femme au Canada. Etude no. 8 (Ottawa, Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, 1971): 59 p.
- Ericson, R. (1987) Visualizing Deviance. Toronto: University of Toronto Press.
- Ericson, R. et al. (1989) Negotiating Control. Toronto: University of Toronto Press.

- Fahmy-eid, N.; Dumont-Johnson, M. (1984) "Recettes pour la femme idéale: femmes/famille et éducation dans deux journaux libéraux Le Canada et La Partie (1900-1920)", Atlantis, vol. 10, no.1, pp. 46-59.
- Fishman, M. (1978) "Crime Waves as Ideology". Social Problems, 26, pp. 113-126.
- Gabor, T.; Weimann, G. (1987) "La couverture du crime par la presse: un portrait fidèle ou déformé?", Criminologie, XX, no. 1, pp. 79-98.
- Gagnon, M.-J. (1974) Les femmes vues par le Québec des hommes: 30 ans d'histoire des idéologies, 1940-1970. Montréal: Editions du jour.
- Gordon, L. (1988) Heroes of their own lives: The Politics and History of Family Violence, Boston 1880-1960. New York: Viking.
- Graber, D.A. (1980) Crime News and the Public. New York: Praeger.
- Jean, M. (1974) "Les Québécoises ont-elles une histoire? ou la petite histoire de l'évolution de la condition féminine au Québec (1900-1974)", Forces, 27, pp. 4-14.
- Laplante, J. (1985) Crime et traitement: introduction critique à la criminologie. Montréal: Boréal Express.
- Lavigne, M. et al. "La fédération nationale Saint-Jean-Baptiste et les revendications féministes au début du XXe siècle", RHAF, 29 (1975-1976), no. 3, pp. 353-375.
- Lee, A. (1978) "The Structure, Ownership and Control of the Press, 1855-1914" in G. Boyce et al. Newspaper History: from the Nineteenth Century to the Present Day. London: Constable, pp. 117-129.
- Lévesque, A. (1989) La norme et les déviantes: des femmes au Québec pendant l'entre-deux-guerres. Montréal: Editions du remue-ménage.

- Linteau, P.-A. et al. (1989a) Histoire du Québec contemporain: de la Confédération à la crise (1867-1929). Montréal: Boréal.
- Linteau, P.-A. et al. (1989b) Histoire du Québec contemporain: Le Québec depuis 1930. Montréal: Boréal.
- Molotoch, H.L.; Lester, M. (1974) "News as Purposive Behavior: On the Strategic Use of Routine Events, Accidents and Scandals", American Sociological Review, 39, pp. 101-112.
- Robert, Ph. (1981) "De la "criminologie de la réaction sociale" à une sociologie pénale", Année sociologique, vol. 31, pp. 253-283.
- Rutherford, P. (1982) A Victorian Authority: The Daily Press in Late Nineteenth-Century Canada. Toronto: University of Toronto Press.
- Sherizen, S. (1978) "Social Creation of Crime News" in C. Winick, Deviance and Mass Media. Beverly Hills, California: Sage Publications, pp. 203-224.
- Schur, E. (1983) Labeling Women Deviant: Gender, Stigma and Social Control. Philadelphie: Temple University Press.
- Siegel, A. (1983) Politics and the Media in Canada. Toronto: Mc Graw-Hill Ryerson Ltd.
- Snell, J.G. (1983) ""The White Life for Two": The Defense of Marriage and Sexual Morality in Canada, 1890-1914", Histoire sociale, vol. 16, no. 31, pp. 111-130.
- Stafford, J. (1977) "Dire le crime", Revue canadienne de criminologie, vol. 19, pp. 366-384.
- Tuchman, G. (1978) Making News: A Study in the Construction of Reality. New York: Free Press.

- Tuchman, G. (1981) "The Symbolic Annihilation of Women by the Mass Media" in S. Cohen & J. Young (eds) The Manufacture of News: Social Problems, Deviance and the Mass Media. London: Constable, pp. 169-185.
- Van Dijk, J.J.M. (1980) "L'influence des média sur l'opinion publique relative à la criminalité: un phénomène exceptionnel?", Déviante et société, IV, (2), pp. 107-129.
- Voumvakis, S.; Ericson, R. (1984) News Accounts of Attacks on Women: A Comparison of Three Toronto Newspapers. Toronto: Centre of Criminology, University of Toronto.